This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

GENERAL LIBRARY
UNIVERSITY OF MICHIGAN
ARTES · SCIENTIA · VERITAS
1817

DC
150
.M26

CORRESPONDANCE POLITIQUE

POUR SERVIR A L'HISTOIRE DU RÉPUBLICANISME FRANÇAIS,

PAR MR. MALLET DU PAN.

Monstrum horrendum, informe, ingens, cui lumen ademptum.
VIRG.

A HAMBOURG,
DE L'IMPRIMERIE DE P. F. FAUCHE.
1796.

DC
150
.M26

Nan Lib
9-22-45

AVANT-PROPOS.

LES *deux premières lettres que l'on livre au public seront suivies de huit autres dans le cours de quelques mois : leur ensemble réunira le développement* d'un Essai sur le Républicanisme Français, *où l'on traite de son origine, de sa nature, de ses vicissitudes, de ses mobiles, de ses rapports avec la guerre présente, des causes permanentes de sa durée, de ses forces, des obstacles qui en retardent l'anéantissement, et enfin, de la destinée qu'il promet à la France et à l'Europe.*

Chacune de ces Lettres *formera un chapitre de l'ouvrage dont on indique la table analytique. Les occupations de l'auteur ne lui ont permis ni d'achever encore ce travail, ni de le donner en masse ; mais l'urgence et la difficulté toujours plus menaçante des conjonctures, persuadent qu'il ne faut pas attendre leur dernier terme pour en montrer les résultats.*

Par cette raison, on s'assujettira moins à l'ordre méthodique des matières, qu'à leur analogie avec les périls et les besoins du moment. L'auteur demande grace pour ce désordre, ainsi que pour les négligences qu'on pourra rencontrer dans un ouvrage imprimé à deux cents lieues de lui.

Si on l'interrogeait sur le but qu'il se propose, il répondrait en déclarant le but qu'il ne se propose pas; but après lequel courent cette multitude d'écrivains polémiques et de dissertateurs étrangers, qui nous inondent de bibliothèques, sur une révolution dont ils ne connaissent ni les faits, ni les principes, bien moins encore les conséquences et les remèdes.

On ne cherche à faire prévaloir aucun système ni aucune prétention; pas davantage à caresser les passions d'aucun parti, à copier leurs récriminations mutuelles, et à se perdre en redites, qui n'ont pas plus de poids sur l'opinion contemporaine que les pamphlets pour ou contre la bulle unigénitus.

On n'imitera pas la simplicité de ceux qui espèrent adoucir des fureurs avec des raisonnemens, convertir des esprits faux par le tableau de l'expérience, et ramener à des principes de morale et de justice, des ames auxquelles le ton du siècle fait d'abord demander, combien cela vaut-il ?

Ce serait une chose déshonorante encore que de consacrer sa plume à entretenir cette foule d'oisifs et d'indifférens, pour qui, d'un bout de l'Europe à l'autre, ainsi qu'à Paris, la révolution est à peine un évènement de curiosité; égoïstes hébétés par l'amour du plaisir ou par l'intérêt, et qui, suivant une définition très-

juste, brûleraient volontiers la maison de leur ami pour se faire cuire deux œufs frais.

Il n'entrera pas davantage dans une tête sensée de chercher des prosélytes parmi ceux qui présument avoir le droit de vous commander d'être le leur; qui, premiers acteurs sur le théâtre des affaires publiques, souffrent peu de contradictions, s'inquiettent d'une prévoyance importune, et qui, lorsqu'ils ont le loisir d'écouter quelques avis, n'ont pas celui d'en conserver le souvenir au-delà de vingt-quatre heures.

Il serait injuste néanmoins de généraliser cette réflexion : l'Europe a compté quelques hommes en place, qui, mesurant cette convulsion sociale, ont saisi la nature de ses calmans; mais l'étoile de la révolution française a voulu que ces hommes soient précisément ceux à qui le dénigrement et la calomnie se sont attachés; dont les vues justes ont succombé sous des vues intéressées, et dont la pénétration n'a servi qu'à enfanter après coup des regrets bientôt effacés par de vaines espérances, ou évanouis en irrésolutions.

Il demeure douteux si les puissances coalisées ont fait la guerre à la révolution régicide de France, ou à la France même. Ce qui ne l'est pas, c'est que cette incertitude a fait manquer la France et la révolution. Des esprits éclairés en

avaient averti de bonne heure ceux des cabinets à qui l'on imputait cette politique; elle n'a pas changé, probablement elle ne changera pas : la guerre s'est tellement compliquée d'intérêts divers et contraires à son but apparent, qu'elle est devenue étrangère à son principe. Il serait donc dérisoire d'opposer aux déterminations des gouvernemens, celles qu'ils ont à attendre de la puissance du crime, dont M. Pitt *a reconnu la légalité politique, au milieu du parlement anglais.*

Sans ambitionner la conquête de ces divers suffrages, l'auteur parle pour ce nombre d'esprits sains et indépendans qui ont conservé une raison intacte dans ce déluge d'égaremens publics. Il s'honore d'être leur organe. Quoique le monde soit à-peu-près divisé entre les ignorans et les furieux, l'expérience, la moralité et les lumières ne seront pas toujours éconduites. C'est aussi une puissance que l'opinion, justifiée par le temps. Lorsque la méchanceté et l'impéritie ont comblé la mesure de leurs œuvres, elles arrivent en jugement, et le jour de la sagesse survient avec celui du repentir.

Il existe parmi les Français expatriés, il existe en France, et (j'aime à le croire) dans le reste de l'Europe, grand nombre de ces hommes qui réunissent la rectitude du cœur à celle des idées; la conformité de leurs vues et de leurs sentimens forme une

coalition moins fragile que celle des intérêts de la politique. Chaque heure du règne de la folie serre les liens de cette union et en augmente les adhérens. C'est à lui prêter de nouvelles armes, que tend la publication de cet ouvrage.

Quoique dans la plupart des écrits qu'on a vu circuler en France depuis la journée du 9 thermidor jusqu'à la défaite des sections de Paris, on n'ait guères apperçu que le marivaudage de républicains d'opéra, ou la frénésie des barbares; quoique la raison mâle et cette énergie d'intelligence que donnent la réflexion, la liberté et la conviction n'ayent jetté que des lueurs, il a été aisé d'y découvrir des opinions intimidées et des opinions chancelantes. Lorsqu'on a racheté sa vie d'une tyrannie semblable à celle où la France fut si long-temps plongée, et dont le glaive reparait depuis le 5 octobre dernier, on n'est pas tenté de se faire ramener aux carrières. Certes, il faut admirer le courage qui caractérisa les arrêtés de plusieurs sections de Paris; mais on ne peut montrer la scène que de profil: le crime sur le trône eut bientôt brisé le peintre et la palette, s'ils eussent osé représenter cette démonstration fondamentale, cette vérité de fait et de théorie dont M. Lally Tollendal nous fournit l'heureuse expression:

LIBERTÉ DANS LA MONARCHIE, SERVITUDE DANS LA RÉPUBLIQUE.

Telle est l'épigraphe du travail dont on présente aujourd'hui les premières pages, et qui suppléera au silence auquel sont condamnés en France tous les citoyens instruits ou désabusés.

Suit un autre motif. Il s'est formé en Europe une ligue de sots et de fanatiques, qui, s'ils le pouvaient, interdiraient à l'homme la faculté de voir et de penser. L'image d'un livre leur donne le frisson; parce qu'on a abusé, des lumières, ils extermineraient tous ceux qu'ils supposent éclairés: parce que des scélérats et des aveuglès ont rendu la liberté horrible, ils voudraient gouverner le monde à coups de sabres et de bâtons. Persuadés que sans les gens d'esprit on n'eût jamais vu de révolution, ils espèrent la renverser avec des imbécilles. Tous les mobiles leur sont bons, excepté les talens. Pauvres gens, qui n'apperçoivent pas que ce sont les passions beaucoup plus que les connoissances qui bouleversent l'univers, et que, si l'esprit a été nuisible, il faut encore plus d'esprit que n'en ont les méchans pour les contenir et pour les vaincre.

On sent l'avantage que les jacobins de tous pays tirent de ces alliés; eux aussi, ne veulent que des ignares et des sabreurs. Il n'est pas inutile de s'opposer à ce double vandalisme, et de montrer que si le républicanisme français a été l'ouvrage

de

de la perversité, il ne l'est pas moins de l'ineptie et de l'ignorance.

L'auteur s'attend de plus à encourir un autre genre de haine, celle de ces amateurs cauteleux de la révolution, qui en feignant de s'attendrir sur ses excès, préconisent les causes qui les ont produits; de ces Philintes, qui pleurent les victimes du républicanisme pour avoir le droit d'en pleurer les revers; de ces jacobins de bonne compagnie qui donnent des regrets à Robespierre, à chaque disposition qui paraît favoriser la royauté; de la tourbe des insensibles à qui six ans de carnage et d'atrocités sans nom, n'arrachèrent pas un soupir; et enfin des innombrables valets de la fortune, qui intitulent modération *leurs calculs ou leur pusillanimité, et qui, lorsqu'on dépeint les sanguinaires novateurs dont ils admirent le génie, s'écrient qu'on les outrage.*

Mais qu'importent ces clameurs? Que rien n'égale la considération de tel prince d'empire pour un sans-culotte habillé en général, ou l'humilité de telle régence électorale devant un agent du directoire, cette courtoisie ne change pas la nature des choses.

C'est par leurs actions et non par leurs succès qu'il faut apprécier les hommes. Estimeriez-vous Catilina ou Cartouche, si le premier eût triomphé de la république romaine, et le second de la police de Paris? Néron aurait-il vos respects, s'il

eût fait pendre ses meurtriers? La canaille et la philosophie d'antichambre peuvent diriger leur jugement sur la fortune, et célébrer le crime heureux; mais qu'il gagne ou perde des batailles, en sera-t-il moins vil aux regards de l'honnête homme?

Duclos a dit avec justesse: il semble que le temple de la gloire n'ait été élevé que par des lâches qui n'y placent que ceux qu'ils craignent. *Les tyrans de la France ont connu le prix de cette maxime; mais qu'elle serve à les épouvanter! Ils verront un jour, ainsi que l'ont vu leurs prédécesseurs, ce que valent les autels érigés par la peur, lorsque l'idole commence à chanceler.*

» *Si je pouvais faire en sorte que tout le* » *monde eût de nouvelles raisons pour* » *aimer ses devoirs, son prince, sa patrie,* » *ses loix; qu'on pût mieux sentir son* » *bonheur dans chaque pays, dans chaque* » *gouvernement, dans chaque poste où* » *l'on se trouve; je me croirais le plus* » *heureux des mortels.* »

*Ce vœu de l'auteur de l'*Esprit des Loix *était celui de la vertu et de la philosophie. Il est de devoir impérieux en ce moment où tant d'agitateurs, tant de mécontens inconsidérés aspirent avec fanatisme à renverser toutes les institutions et* à corriger les abus, *sans s'inquiéter des* abus de la correction. *Qu'ils fixent leurs regards sur la France; ils apprendront ce qu'il en coûte de se livrer à leurs pareils.*

INTRODUCTION.

LA République française sortit en 17.. des conciliabules de trois conjurés de cabinet (A) dépourvus des talens qui entraînent le peuple ou qui le dominent; tous trois doués d'un orgueil repoussant, et prêchant aux hommes l'*égalité*; réunissant le despotisme de l'esprit de secte à celui de l'esprit de parti; l'opiniâtreté de l'amour-propre à son intolérance, et dictant à la France un régime qui exige le renoncement à toutes ces passions.

Sans enthousiasme et faisant des enthousiastes parmi un peuple affamé de nouveautés; sophistes disciplinant des ergoteurs; timides et formant des légions de scélérats hardis, ils dressèrent des bourreaux en croyant élever des puritains; ils parlèrent de l'empire de la raison pour soumettre le genre humain à l'empire de leurs raisonnemens; et afin de recommencer le monde, ils mirent en lumière l'art de le désoler.

Ce projet de républicanisme était un parjure et une rébellion: ses auteurs outrageaient à-la-fois une loi jurée, le vœu

national et l'opinion publique. La France unanime avait sanctionné le gouvernement monarchique héréditaire.

Il faut en croire ceux qui l'ont renversé. *En 1791*, imprimait *Brissot*, le 24 octobre 1793, *il n'y avait que trois républicains, Buzot, Pétion et moi.* (*) *Au milieu de juillet* 1792, avouait *Gensonné*, sept mois après, *la majeure partie de la nation voulait le maintien de la constitution.* (**) *Sur* 100,000 *volans que renferme Paris*, calculait *Salle* de la Meurthe, autre girondin, 70,000 *sont royalistes.* (***)

Mille aveux de ce genre ont échappé aux républicains dans leurs jours de dissentions; mais n'en eussent-ils fait aucun, les adresses de 73 départemens, vouant la République *à l'exécration publique*, après la journée du 20 juin 1792, sont un témoignage irrécusable.

Si l'institution républicaine fut un attentat contre la souveraineté publique, cet attentat s'est perpétué, fondé par conspi-

(*) *Il tous les républicains de France sur la société des Jacobins*, par J. P. Brissot, page 9.
(**) Chronique de Paris, février 1793.
(***) *Observations* de Salle, page 45.

ration, une conspiration continue en a prolongé l'existence.

CARACTÈRE DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Que nous a offert ce période républicain? Une succession de factions éphémères et exterminatrices, s'égorgeant tour à tour au milieu des sermens de *fraternité*, jurant des loix *impérissables*, abolies au bout d'un semestre; conjurant elles-mêmes contre leur ouvrage, au moment où le fer à la main elles contraignaient la volonté publique à s'y soumettre, et faisaient passer l'obéissance pour révolte, si elle n'était accompagnée d'enthousiasme; de factions s'accusant de leurs complots respectifs, lorsque les chances de la révolution faisaient alterner leurs intérêts; dociles dans la minorité, criant à la tyrannie et à l'illégalité passée, lorsque devenues prépondérantes, elles avaient à opprimer leurs compétiteurs; aspirant chacune à la gloire et au pouvoir de législateur exclusif, écrasant la France d'autant de codes que leurs destinées subissaient de variantes, se disputant d'extravagance et de barbarie, n'atteignant jamais aucun résultat fixe, et bouleversant l'empire

pour créer des moyens de le bouleverser encore.

Telle a été depuis le 10 août 1792 et sans interruption jusqu'au moment présent, la rotation de ce républicanisme, dont chaque ministre a pu dire des Français ce que *Narcisse* disait Romains :

J'ai, cent fois, dans le cours de ma gloire passée,
Tenté leur patience et ne l'ai point lassée :

La convention républicaine bâtit sa puissance et celle de ses successeurs actuels sur le gouvernement *révolutionnaire*, savoir sur l'absence de toute loi et par conséquent de toute liberté. Vers la fin de ses jours, *Rousseau* désenivré, mandait au marquis de *Mirabeau*, que le problême de la liberté consistait à trouver un régime qui mit l'autorité des institutions au-dessus de l'autorité des hommes. Les législateurs français ont révélé le régime qui anéantit la puissance des loix, pour livrer les citoyens, les droits privés, les droits publics, les droits naturels, à la discrétion de quelques hommes. Ainsi, ce que n'osa inventer aucuns des despotes connus, notre siècle le doit à des *représentans du peuple*.

Si le burlesque pouvait trouver place à côté d'une semblable conjuration contre

l'espèce humaine, on remarquerait la niaiserie de ces parleurs et de ces écrivains, qui, aujourd'hui encore, s'amusent à confronter les procédés révolutionnaires avec la constitution, à mesurer au compas les degrés du terrorisme, et à scruter lequel règne, de la loi ou du directoire. Il semble voir des gens ensévelis sous la chûte d'un édifice, prenant la dimension des ruines et comptant les décombres.

Cette introduction sans modèle du gouvernement révolutionnaire est la seule nouveauté qui jusqu'ici ait résisté aux vicissitudes du tems. Chaque faction, en obtenant la suprématie, trouvant cet instrument monté, s'est gardée de le désorganiser; il a passé de main en main avec le pouvoir. On le masquait tantôt par un voile de modération, tantôt par un simulacre constitutionnel. C'est ce changement de costume qui a fait croire aux esprits simples, dont l'Europe abonde encore plus que la France, que cette terre désolée allait enfin avoir un régulateur légal, et que la liberté fleurirait sous une législation positive et inviolable.

La nation française n'est plus dupe de ces mascarades politiques, mais la terreur

subsistante du régime révolutionnaire en perpétue les effets et en vaut toutes les rigueurs. Les usurpateurs de cette souveraineté arbitraire et sans bornes, n'ont qu'à montrer du doigt le tombeau où ils ont enchaîné la liberté; on recule d'effroi et l'esclavage paroît doux. On en est venu à leur tenir compte du mal qu'ils ne font pas : on bénit le gouvernement, lorsqu'il ne vole et n'assassine qu'en détail; on frissonne quand il menace ; on se cache quand il frappe ; on intrigue pour en obtenir quelques faveurs. Chaque jour, le Parisien se rend aux spectacles en foulant les pavés encore teints du sang de ses voisins et de ses proches, versé par la convention le 5 octobre dernier ; contraste ineffable ! Il était réservé à notre âge de voir une république instituée et gouvernée par un despotisme illimitée, et les mœurs des Asiatiques former le ciment et le tableau de cet étrange républicanisme.

On croit lire une fable orientale, lorsqu'on trouve dans le recueil des actes d'une assemblée nommée par un grand peuple et chargée de le rendre libre, une déclaration des *principes du gouvernement révolutionnaire*, c'est-à-dire d'un gouvernement *sans principes*.

On

On se croit dans le conseil de Satan, lorsqu'on parcourt cette déclaration, et qu'à l'article X on lit : « Quand une révolution est » faite *au profit de la liberté*, on ne peut » demander compte des moyens à quiconque » y a coopéré de *bonne foi*. Tout révolution- » naire *pur d'intention*, a également servi le » génie de la liberté et la providence qui par » son bras frappait la tyrannie ». (*)

Et quand on voit un pareil décret d'impunité rendu dans un temps de jubilé, six semaines après ce 9 thermidor, qui abattit un tyran sans abattre la tyrannie, on ne s'étonne plus que la convention n'ait frappé les jacobins qu'avec un fouet de roses, que *Barrère* foule paisiblement les cendres de ses victimes, et que l'un de ses coadjuteurs (**) préside encore aux destins de la république.

Carrier discutant en procureur chaque fait, chaque grief de l'accusation sur la-

(*) Voyez le *Moniteur*, séance du 19 fructidor (5 septembre 1794.)

(**) Carnot.

quelle il était recherché, Carrier montra la lâcheté d'un scélérat imbécille. Quel tribunal eût osé condamner ce monstre interpellant ses collègues : « Vous avez mis la terreur à *l'ordre* » *du jour*; vous avez proclamé l'exterminа- » tion des rébelles et de leurs complices ; vous » les avez tous indistinctement mis *hors de* » *la loi ;* vous avez fait un désert de leur » pays ; le sang découloit de la bouche de » tous vos orateurs, et vos décrets surpas- » saient encore votre tribune. Je vous ai obéi ; » fidèle à vos instructions, j'ai appellé tous » les élémens pour vous venger. Accusateurs » effrontés ! Lequel de vous a fait alors en- » tendre une parole de réprimandes. Si je » suis coupable, vous l'êtes tous, et j'accuse » l'assemblée entière. »

Le républicanisme français n'a donc été, n'est encore, et ne sera éternellement que la soumission sans limites à une tyrannie sans aucun frein. En observant les prodiges du pouvoir révolutionnaire, on est aussi embarrassé de comprendre comment il a pu s'établir, que de concevoir comment il pourra finir.

Des hommes de néant ont dit à une nation polie, renommée par son honneur,

et caractérisée par sa vanité : « Sois grossière » pour être républicaine ; redeviens sauvage » pour démontrer la supériorité de ton génie; » quitte les usages d'un peuple civilisé pour » prendre ceux des galériens ; défigure ta » langue pour l'élever; parle comme la po- » pulace *sous peine de mort.* Les mendians » espagnols se traitent avec dignité, ils ren- » dent ce respect à l'espèce humaine sous les » haillons. Nous, au contraire, nous t'en- » joignons de prendre nos haillons, notre pa- » tois, notre tutoiement ; habille-toi en carma- » gnole et tremble ; deviens rustique et sotte, » et prouve ton civisme par l'absence de toute » éducation.

» Aujourd'hui le bonnet rouge ou la lan- » terne, le pantalon ou la guillotine. — Un an » après, tu seras fusilléesous un colletverd.-- » Tes représentans ont le droit de tout faire, » et toi la faculté de tout souffrir. Tu seras » esclave jusques dans tes chansons, et tu » ne pourras entendre ni réciter un vers sans » notre attache. Quiconque s'écartera de » notre croyance, sera livré aux bourreaux, » et nous serons ses héritiers. Nous ferons » du carnage une solemnité publique, et

» nous l'appellerons *justice révolutionnaire*:
» nous t'avons subjuguée avec des mots et des
» supplices, nous t'endormirons avec des sta-
» tuts: les enfans iront périr à la frontière,
» pour garantir notre sûreté; nous pillerons
» les pères, pour suffire à nos profusions, et
» subvenir à nos dangers. »

La France en est encore à cette liberté. Et ce qui serait le comble de l'opprobre, s'il n'était celui de l'infortune, c'est qu'une puissance aussi monstrueuse se forme et se soutient, sans que l'éclat des talens, le poids du crédit personnel, les droits du génie, aient expliqué et honoré la soumission publique. Il faut se porter aux frontières, pour retrouver dans les armées de grands services et quelques noms dignes d'être cités; tandis que ces armées elles-mêmes, sans influence sur les révolutions intérieures, en demeurent les témoins neutralisés, et abandonnent les destins de l'état à quelques conjurés obscurs, dont Catilina eût à peine voulu pour ses crieurs publics.

Un caractère distinctif de cette populace de démagogues a suppléé à leur capacité: à force d'audace, ils ont rendu le génie inutile; c'est à l'audace qu'ils doivent une

statue. Celui d'entr'eux qui leur disait à la tribune: *osez !* jugeait son siècle et méritait le triomphe; il a péri sur l'échafaud. (*) Il devient aisé d'être habile, lorsqu'on s'est délivré des scrupules et des loix, de tout honneur et de toute justice, des droits de ses semblables et des devoirs de l'autorité. A ce degré d'indépendance, la plupart des obstacles qui modifient l'activité humaine disparaissent; l'on parait avoir du talent, lorsqu'on n'a que de l'impudence, et l'abus de la force passe pour énergie; mais en écartant ces méprises du vulgaire, on se demande si, après l'imbécillité de commencer une révolution incalculable, il est une plus grande impéritie que celle de ne savoir jamais la terminer.

PRINCIPES DU RÉPUBLICANISME MODERNE ET SON EFFET GÉNÉRAL.

Ces résultats du républicanisme, et ceux qu'il nous prépare encore, ont dérivé de son caractère originel, et d'une contradic-

(*) St.-Just.

tion permanente entre sa nature et celle des moyens qu'on s'est obstiné à lui opposer.

Du jour où il put s'introduire dans quelques esprits de constituer la société, comme si jusqu'ici nous eussions vécu dans l'état sauvage, et où ce vertige devint celui d'une nation parvenue à l'excès de la civilisation, on put mesurer les effets d'une semblable entreprise. Lorsqu'au lieu de régler le gouvernement, on parla d'organiser le genre humain, tout homme de sens dut envelopper sa tête.

La révolution étant faite dans les idées, sans l'être dans les mœurs, et les hommes n'ayant point changé avec les principes, cette différence amena une collision, et la collision des catastrophes.

Il a appartenu à notre temps, au milieu du développement des connoissances humaines, et de l'expérience des siècles, d'imaginer le plus absurde contre-sens, de donner aux générations les plus corrompues, le régime qui nécessite le plus d'austérité et de vertu, et qui, en lâchant les passions sur l'océan de la société, ne peut leur imposer aucune institution répressive.

Il eût été plus judicieux de proposer l'état

républicain aux Grecs du Bas-Empire, ou aux Sybarites de l'Égypte, que de le proposer à l'Europe d'aujourd'hui. Jamais l'incompatibilité de pareilles loix avec l'existence physique, morale et civile des peuples, ne fut mieux prononcée.

Montesquieu, dans sa profonde sagesse, avait dit : « les loix doivent être tellement pro» pres à la Nation pour laquelle elles sont fai» tes, que c'est un très-grand hazard si celles » d'un peuple peuvent convenir à un autre. » —Les novateurs modernes ne se sont pas même confiés à ce *hazard*; ils ont voulu que le monde sortît de leurs mains comme la lumière des mains du Créateur; ils ont insulté les modèles, vilipendé les exemples, retranché les exceptions: c'est en forçant le naturel parmi les hommes qu'ils ont parlé de les ramener à la nature; des influences éternelles et invincibles ont dû céder à leur ciseau. En considérant leurs symétries politiques et leurs applanissemens, on croit voir un ramas de fous travaillant à aligner les Alpes sur le module de la colonnade de S. Pierre.

Fonder de nos jours un état populaire sur la doctrine des révolutionnaires fran-

çais, ce n'est pas faire des républicains, c'est organiser des brigands.

Renverser tout ce que les âges ont créé, tout ce que la nature, la société et le temps ont introduit de conformités, de différences et d'usages nécessaires; traiter les hommes comme des machines usées, qu'on recompose sur l'enclumè; faire en deux ans l'ouvrage de deux siècles; torturer les hommes, au-lieu de les réformer; perfectionner l'art de se nuire en légalisant tous les moyens de malfaisance et tous les motifs d'inimitié, une pareille œuvre n'a produit et ne produira jamais qu'un résultat.

C'est de faire passer les Nations de l'attelier des sophistes sous le couteau des exterminateurs et sous la hache des tyrans; c'est de généraliser le spectacle que présente la France, adoptant de gré ou de force les atrocités et les extravagances que de vils scélérats imaginaient dans des lieux de débauche, pour se trouver asservie sous les noms de *liberté* et de *raison*, à quelques maîtres absolus, disposant arbitrairement des personnes et des biens, et qui, sans que l'ennemi ait passé les frontières, ont réduit leur patrie à un état

pire

pire que celui de l'empire Romain après l'invasion des Goths.

Il est une vérité qu'il suffit d'énoncer pour la rendre sensible à tous les esprits justes ; c'est que l'Europe actuelle exclut toute possibilité d'une démocratie directe ou par représentation ; tenter cette expérience, ce n'est point refondre un état, c'est l'anéantir ; ce n'est pas instituer une république, c'est bâtir des ruines, c'est condamner un peuple au despotisme du plus fort.

Vous voulez une république d'égaux au milieu de l'inégalité que les services publics, les successions, les mariages, l'industrie, le commerce ont introduits dans la société? Il faut subvertir la propriété.

Au milieu de distinctions accumulées par la différence des talens, de l'éducation, de la naissance, des emplois publics et de la hiérarchie *indestructible* des conditions, vous voulez qu'un laquais puisse juger son maître, qu'un boucher soit législateur, et qu'un praticien dirige vos finances? Il faut subvertir toutes les classes les unes après les autres, tuer les privilégiés avec les privilèges, et les privilèges reparaîtront le lendemain.

Vous voulez que la capacité seule soit admissible aux places? Tous les incapables vont se présenter au concours, et le plus robuste ou le plus audacieux gouvernera.

Vous avez besoin d'obéissance après avoir brisé tous les liens de soumission; vous exigez, par vos loix d'hier, un respect que vous n'eûtes pas même pour les loix éternelles de la nature; vous voilà dans l'anarchie, vous n'en sortirez que par la tyrannie révolutionnaire.

Vous renversez tous les intérêts, vous offensez tous les droits préexistans, vous écrasez, sans pitié, tout ce qui frotte votre planimètre; la résistance et l'insurrection vont vous rendre aussi féroces dans vos vengeances, que vous fûtes immodérés dans vos destructions. Vous mettez en deuil la moitié de l'empire pour conserver le droit d'opprimer l'autre, et vous n'échapperez à la guerre civile qu'au travers des bastilles et des échafauds.

Vous avez besoin, sur une surface immense de maintenir quelque autorité entre 20 millions de pairs, formés à l'indépendance; il faudra concentrer cette autorité jusqu'au degré où elle sera tout, et où le peuple ser esclave.

Vous avez besoin de patriotisme et vous le chercherez dans un siècle d'efféminations et d'égoïsme : pour conduire le peuple à l'amour de ses loix, vous les changerez deux fois par an, et vous commencerez par rendre odieux le gouvernement qu'on doit chérir.

C'est au moment où un sybaritisme crapuleux a avili la génération ; où quiconque sait lire et écrire se croit du génie et ne reconnaît plus de domination, où les hommes ne sachant plus ni gouverner ni obéir, sont détracteurs par habitude, et indociles par amour-propre ; c'est ce moment que vous jugez propice à l'extension des droits et à l'affaiblissement des devoirs, au mépris de la subordination et à l'intensité de l'ambition individuelle.

Vous voulez ressusciter l'amour de l'égalité à côté de la fureur des prétentions, le sang-froid de la raison à côté du plus grossier fanatisme ; le pouvoir des lumières là où chacun n'avoue que les siennes propres ; le désintéressement dans le débordement du luxe et de la cupidité, les privations civiques avec des êtres qui ne supportent pas celle d'un bal ou

opéra, la modestie à côté des insolences de la vanité, la morale avec l'athéisme et l'impunité ; le génie de la liberté avec les vices des valets. Et voilà vos élémens républicains !

Insensés que vous êtes ! n'appercevez-vous pas que de ce contraste entre les mœurs et votre doctrine vont sortir tous les fléaux? Que de la dépravation de l'état civil, et des passions brutales de la nature, vous formez un foyer qui embrâsera l'édifice social, et que vous livrez à des tigres, ce que des peuples, désarmés par la mollesse, n'osent plus défendre, ni ne voudraient conserver au prix du sacrifice de la moindre de leurs voluptés.

Le fanatisme républicain n'est de nos jours que l'avant-coureur du désespoir de la servitude.

Tel est le cercle où ce déréglement renferme le genre humain, qu'après les saturnales de l'anarchie, vienent la toute-puissance des sans-culottes, puis les poignards de leurs factions, puis le sceptre d'acier de leurs démagogues ; sceptre qui pèse également sur les bourreaux et les victimes jusqu'au mo-

ment où un seul tyran s'en saisit, et ne ramène l'ordre qu'en étouffant toute liberté.

La doctrine de la souveraineté du peuple, du contrat primitif, du pacte social, de la volonté générale, tous ces romans tirés par Rousseau des immondices de la république anglaise n'ont pas d'autre sens et n'auront jamais d'autres effets (B).

Confondant la souveraineté du peuple avec la souveraineté publique, les démocrates modernes ont fait un *droit* de ce qui fut une *fonction*, la loi seule est *souveraine* dans l'acception générale; le pouvoir même qui la crée lui est subordonné : où qu'elle ait placé l'exercice suprême de l'autorité publique, elle a fait de ce dépositaire son représentant, elle l'a fait *pouvoir souverain*. Quelles que puissent être les limites de cette délégation, nulle autorité ne peut surpasser la sienne, ni l'atteindre, ni faire un acte définitif sans sa participation.

Placez ailleurs l'attribut de la souveraineté : que ce soit dans le corps du peuple ou dans l'assemblée de ses représentans, celui qui fait la loi ou qui concourt à son établissement, en aura bientôt envahi l'exécution. C'est ce que nous a

offert la révolution française dès son origine ; c'est ce que nous offrirent tous les états populaires d'une certaine étendue, où la souveraineté vagabonde n'était pas fixée dans les mains d'un ministre suprême de la loi (*).

Mais laissant aujourd'hui ces questions devenues funestes, je me borne à observer que le dogme fondamental des révolutionnaires français et de leurs émules, étant celui de la souveraineté du peuple, représentée par la *volonté générale*, il établit le despotisme de la majorité, c'est-à-dire, le droit du plus fort : ainsi, pour affranchir la société de la tyrannie politique, on la ramène à la tyrannie contre laquelle elle fut instituée.

Cette souveraineté sans bornes de la majorité, ne peut cesser d'être le droit du plus fort, qu'autant que la volonté générale reste conforme à la justice et à la raison.

Les despotes populaires voudront bien reconnaître à cet égard l'autorité d'un

(*) Il est inutile de prévenir qu'on entend ici le mot de *souveraineté* dans le sens que lui donnèrent les anciens et la plupart des langues connues, et non dans celui des prédicateurs du droit divin, du droit inné, et de la propriété absolue d'un prince sur ses sujets.

philosophe non suspect, celle de *Loke*. « La loi » fondamentale dans la nature, dit-il dans son » *gouvernement civil*, ayant pour objet la » conservation du genre humain, il n'y a au- » cun décret humain qui puisse être bon et » valable, s'il contrarie cette loi ». *Cicéron*, quoique personnage consulaire, en savait peut-être bien autant sur le droit politique, que *Syéyès* et *Louvet*; il place également les droits de la justice et de la raison au-dessus des droits de la multitude.

Or, comme la *volonté générale* de la multitude est de toutes les manières de manifester la justice et la raison publique, la plus incompatible avec l'existence d'une grande nation, déjà formée, il s'ensuit que la minorité, sous un semblable gouvernement, sera éternellement opprimée, sans que la majorité puisse se flatter de ne pas l'être à son tour. Si, par exemple, une pareille théorie vient s'appliquer à un Etat où les loix antérieures ont consacré les droits et les sources de la propriété, les propriétaires, se trouvant très-inférieurs en nombre aux prolétaires, la *volonté générale* sera immédiatement spoliatrice; les nouveaux propriétaires s'établiront en guerre avec les an-

ciens, la majorité des indigens avec tous, et l'on s'égorgera pour acquérir ou pour conserver.

De te fabula narratur. Voilà l'histoire de la France, ce sera celle de l'Europe entière, si ce code de Mandrins survit à l'essai qu'en ont fait de jeunes parricides de la liberté (*).

Quand les principes du républicanisme français n'auraient pas seuls conduit la nation à ces conséquences, qu'il est plus aisé de déplorer que de guérir, comment échapper à leur action déployée sur le théâtre d'une assemblée populaire, en présence de la populace! Quelle société républicaine ou monarchique eût survécu à un corps tout neuf, attribuant au peuple et conjointement, quatre pouvoirs dont un seul eut suffi à renverser l'Etat; le pouvoir du nombre et celui de l'insurrection, la souveraineté politique et la puissance révolutionnaire? Quel peuple et quelle liberté pourraient résis-

(*) Un homme de lettres a dit avec une raison ingénieuse: « certains philosophes à la mode trouveraient peut-être dans » la première scène du second acte de l'opéra des Gueux, » (Beggar's opéra) la plus franche et la meilleure déclaration » des droits de l'homme ».--- *Souvenir de mes voyages en* Angleterre, T. 2.

ter

ter à une conjuration de députés conventionnels, absorbant dans leur sein ce quadruple despotisme!

Tel fut en tout temps le génie des grandes assemblées, une fois affranchies des formes qui en circonscrivent la compétence, et en arrêtent les entreprises. Les publicistes de Bedlam n'eussent jamais atteint cette idée d'ériger subitement les députés d'un empire de quinze siècles, en *convention nationale*, pour se reporter au jour de la création, et par le seul fait de cette monstruosité, abolir tout ce qui lui avoit préexisté. Ni Genseric, ni Tamerlan ne se fussent adjugé un pareil droit sur les peuples qu'ils venaient de conquérir.

Ce rassemblement législatif ne pouvant être contrôlé que par les délibérations nationales de plusieurs millions de citoyens, il devenait absolu, s'il n'était englouti par l'anarchie. Ses auteurs se sont vantés d'une semblable découverte, ils ont eu raison; aucune nation ne l'avait prévenue; la postérité lui érigera un temple comme les anciens en élevaient à la fièvre, et les Egyptiens au crocodile (*).

(*) La convention anglaise sous *Jacques* II qui avait

Il existait néanmoins une vérité éternelle comme l'univers, c'est que jamais une législation tolérable ne sortit du sein d'une assemblée. Parcourez l'histoire des divers codes qui fixèrent avec gloire le sort des sociétés et l'admiration des sages; tous sortirent de la tête d'un législateur unique.

Lycurgue n'écrivit point de loix. Celles de Numa et même les douze tables où elles furent comprises tiennent moins d'espace qu'un seul des rapports faits aux trois assemblées de Paris. Chaque Romain le savait par cœur. *Tacite* qui les nomme *finis justi et æqui* ajoute que toutes les loix créées postérieurement à ces douze tables par le peuple romain, furent l'ouvrage de l'esprit de faction, de l'ambition et de la violence. -- Les plus beaux comme les plus durables monumens de la législation anglaise se trouvent dans les instituts d'Alfred-le-grand.

Toutes les fois qu'une nation chargea un un *corps* de lui donner des loix, le désor-

---

un objet spécial, et la convention américaine chargée d'appliquer au corps fédératif les principes des législations les plus sages, déjà existantes en Amérique, n'ont aucune analogie avec les conventions françaises.

dre et la tyrannie s'ensuivirent. On le vit à Rome sous les décemvirs; à Florence, sous les réformateurs d'Etat; en Angleterre, sous le long parlement; comme on l'a vu en France sous les conventions.

La législation une fois instituée et fixée, des sénats d'hommes choisis, et sur-tout propriétaires, sont très-propres à la maintenir, ces corps ont une force d'inertie qui manque aux individus; jamais ils ne paroissent plus grands, et ne furent plus utiles qu'en résistant à l'usurpation et à l'innovation des loix fondamentales; mais du jour où, cessant d'être leur sauvegarde, ils aspirent à en devenir les reviseurs, le citoyen doit trembler pour sa liberté (*).

Confucius et Moyse, Numa et Solon, Zoroastre et Minos ne délibéraient pas leurs loix à la tribune, à la clameur d'orateurs vains et passionnés, au milieu des vociférations de la canaille, des insultes d'un ramas de prostituées et de bandits soudoyés : c'est du silence de la retraite et du calme de la réflexion qu'émanèrent leurs

(*) Rousseau lui-même s'est vu réduit à demander un *législateur* unique; mais par une de ses inconséquences habituelles, il appelle aussitôt *chaque citoyen à la formation de la loi*, sous peine de tyrannie.

décrets. Après le danger d'une assemblée législatrice, la pire calamité dont on puisse affliger les hommes, c'est de peupler ces conciles de jeunes gens, de têtes ardentes, de novateurs systématiques, de verbiageurs enthousiastes et d'hommes sans fortune : la France a éprouvé cette calamité dans toute son étendue ; les délires de l'amour-propre et les besoins du crime lui en promettent la durée.

Il ne faut pas avoir étudié long-temps l'Europe et notre siècle, pour appliquer à tout code nouveau de loix fondamentales ce que nous avons dit de l'établissement de grandes républiques populaires. L'un et l'autre seront par-tout en contradiction avec nos mœurs, notre condition civile, nos passions et même nos talens. L'Europe ne peut supporter ni fournir un *législateur*. Je vais plus loin ; elle ne peut supporter ni fournir un *réformateur*..... La science de la morale et celle de la législation ont détruit les mœurs et les loix : les plus grands désordres de la société datent du moment où des docteurs mirent en question tout ce qui est, pour établir à leur gré tout ce qui doit être. La force, la majesté et la sainteté des loix sont de

nos jours tellement effacées, que la plupart des gouvernemens ne subsistent plus que par la *coutume*, ou par la force d'impulsion.

Si jamais un libérateur tire la France de l'oppression de ses légistes, et la ramène à un gouvernement, ce ne peut être par une législation simple adaptée aux convenances primitives. Son habileté et son bonheur seront au comble, s'il parvient seulement à mettre en harmonie d'anciens préjugés avec les nouveaux, les intérêts qui précédèrent et ceux qui suivirent la révolution. Fragile, mais desirable alliance de l'autorité monarchique et de la liberté, contre laquelle lutteront sans cesse les souvenirs, soit de la toute-puissance royale, soit de l'indépendance révolutionnaire, et qui ne fixera en France une constitution quelconque, que lorsque le temps, législateur suprême, aura amalgamé ces élémens hétérogènes, et amorti l'influence du passé.

Ce serait une erreur de croire que l'esprit du républicanisme n'a germé en France que depuis la révolution. L'indépendance des mœurs, le relâchement des devoirs, l'inconsistance de l'autorité, la fougue im-

pétueuse des opinions dans un pays où l'irréflexion en fait sur-le-champ des préjugés ; enfin, l'inoculation américaine avaient infusé cet esprit dans toutes les classes qui raisonnent. La plupart des mécontens en France s'affichaient démocrates, ainsi que la plupart le sont aujourd'hui dans le reste de l'Europe. Le peuple seul restait étranger à cette effervescence. Le français haît à tel point toute supériorité, qu'en effaçant celle du roi, il demeura incapable d'en supporter aucune. Le système de l'égalité chassa celui de la liberté ; la balance des pouvoirs parut une *aristocratie ;* chaque important se dit à lui-même : « Je vais participer au commandement, et je ne reconnaitrai celui de « personne ».

Il n'y eut donc plus de milieu dans les idées, ni de retenue dans les entreprises : on voguait à la république avec le pavillon monarchique, et lorsqu'en 1791 les écueils épouvantèrent les pilotes, ils voulurent ressusciter la royauté ; ce n'était plus qu'un cadavre percé de mille poignards.

Rien ne peint mieux cet esprit précurseur de la révolution républicaine, qu'un mot profond de M. *Morris*, ministre des Etats-Unis ; cet

envoyé plein de lumières, de pénétration et d'expérience, présagea dès le début de la révolution, le cercle qu'allait parcourir ce torrent de préjugés enthousiastes, lancés au milieu des passions les plus actives. *Barnave*, arrivant aux états-généraux, fut empressé de rechercher un des législateurs des Etats-Unis, et le rencontra dans un club. Après les complimens, le député français disserta une heure entière sur la liberté. Le phlégmatique américain ne l'interrompit pas une minute; mais à la fin il témoigna de l'inattention; *Barnave*, s'appercevant qu'il étoit temps d'achever, lui demanda ce qu'il pensait de ces principes; *je pense, monsieur*, répondit froidement *M. Morris, que vous êtes beaucoup plus républicain que moi* (*).

(*) Nous ne cherchons point, par cette citation à réveiller des accusations contre un homme dont la mort a honoré les échaffauds de la république. L'histoire pourra juger les torts de M. Barnave : il serait atroce et absurde de juger aujourd'hui autre chose que ses erreurs. Quelque blâme qu'on veuille attacher à sa conduite, durant les deux premières années de la révolution, il ne faut oublier ni son dévouement au roi et à la reine après le voyage de Montmédi, ni ses repentirs, ni ses efforts pour défendre la monarchie qu'il concourut à ébranler, ni ses souffrances, ni sa longue captivité, ni le courage de ses derniers momens.

Miltiade emprisonné, Aristide banni, Socrate buvant la cigüe, avaient décrédité Athènes auprès des républicains français; le patriciat ne permettait pas de penser à Rome; on s'arrêta donc par un acte mémorable de discernement, au plus jeune des états républicains, à l'Amérique unie. Et, avec la même force de jugement, au lieu de modifier les principes du nouveau monde, sur la vieillesse, la population, le caractère de l'ancien, on outra la démocratie des Etats-Unis et l'on en rejetta les correctifs. Chaque Brutus de Paris se serait cru déshonoré, s'il n'eût répété avec celui de Rome :

Non, n'imitons personne et servons tous d'exemple.

Cette épidémie de constitutions politiques, qui a succédé en France et en Europe aux pantins et aux aërostats, a résulté des prétentions encore plus que du fanatisme. Pas un commis-marchand formé par la lecture de l'Héloïse, point de maître d'école ayant traduit dix pages de Tite-Live, point d'artiste ayant feuilleté Rollin, pas un bel esprit devenu publiciste en apprenant par cœur les logogriphes du contrat-social, qui ne fasse aujourd'hui une

une constitution. Vous trouverez de ces ateliers sous la tente de tel adjudant-général, comme dans la boutique d'un tailleur.

C'est qu'il est encore plus facile d'assembler en ce genre des sottises théorétiques, que de faire aller le globe avec la matière canelée : tel génie moderne, qui en 24 heures aura broché trois systêmes complets de gouvernement métaphysique, seroit bien embarrassé de faire un bon réglement rural à l'usage d'une paroisse.

Cependant la société s'écroule durant la recherche de cette pierre philosophale de la politique spéculative ; elle reste en cendre au fond du creuset. Comme rien n'offre moins d'obstacles que de perfectionner l'imaginaire, tous les esprits remuans se répandent et s'agitent dans ce monde idéal. C'est-là une des causes principales des succès qu'ont obtenues les nouveautés gallicanes. Elles laissent en arrière d'elles tous les systêmes de liberté connus, elles enivrent l'imagination des sots, en même-temps qu'elles allument les passions populaires. On commence par la curiosité, on finit par l'enthousiasme. Le

vulgaire court à cet essai comme l'avare à une opération de magie qui lui promet des trésors, et dans cette fascination puérile, chacun espère de rencontrer à la fin ce qu'on n'a jamais vu, même sous les plus libres gouvernemens, la perfection immuable, la fraternité *universelle*; la puissance d'acquérir tout ce qui nous manque, et de ne composer sa vie que de jouissances.

Le philosophe voit avec horreur ce jeu de dupes et de fripons, ces lotteries constitutionnelles, ce charlatanisme appuyé de sabres et de bourreaux qui font disparaître toutes les vérités et tous les bienfaits de l'économie politique.

Quiconque sent la dignité de son espèce, ne méconnaitra jamais l'autorité des titres du genre humain, ni ce que la liberté sociale a droit d'attendre des gouvernemens. Certes, les peuples ne furent pas destinés par la nature à appartenir comme des troupeaux, à ceux à qui la nécessité confia leur protection. Sans doute, le régime ds Maroc est une providence à côté de l'empire de 500 athées révolutionnaires; mais le vœu de la raison se portera toujours vers le despotisme de

la justice : point de justice sans loix inviolables ; point de loix inviolables sans constitution positive qui en forme la garantie.

Ce besoin, cependant, varie à l'infini, avec les siècles, les nations, les conditions physiques et morales : chercher à le remplir sur un plan uniforme, c'est ressusciter le lit de fer, sur lequel un tyran fesait allonger les membres de ses victimes. Commencer la législation d'un état par ses loix politiques, et isoler ce travail, c'est poser la clef de la voûte, avant d'avoir bâti l'édifice.

Ce qui, avant tout, par-dessus tout, intéresse le peuple, ce sont les loix civiles et judiciaires ; elles le prennent au berceau ; elles le touchent dans tous les points de son existence : là se place la liberté, comme la règle et le titre des actions journalières du citoyen ; là il apprend la limite de ses droits et le système de ses devoirs ; là il est père, époux, fils, héritier, donateur, donataire, vendeur, acheteur, maître, serviteur ; là viennent aboutir toutes les relations, et se concilier tous les besoins ; là ce vaste commerce de transactions, qui compose l'économie sociale, prend son développement et sa sûreté ; là

enfin s'assied la justice, à côté de l'indépendance légitime, et l'ordre général avec l'exercice des facultés privées.

Les loix civiles et judiciaires font seules le citoyen, car elles l'embrassent dans tous ses rapports, et le défendent dans toutes ses actions légales. Les loix politiques ne l'enveloppent que dans une circonférence excentrique; elles règlent le pouvoir public, beaucoup plus que la liberté même, dont elles forment le complément, par la sécurité qu'elles assurent au peuple, sur le maintien des institutions civiles.

Sans doute, de semblables idées exciteront la risée des novateurs, l'étonnement des enthousiastes, la colère des baladins, qui pensent avoir fait des loix, lorsqu'ils ont noyé quelques ordonnances dans un verbiage impératif, précédé d'un *considérant;* à-peu-près comme les poëtes de société pensent avoir fait une comédie, lorsqu'ils ont dialogué une conversation. Les scélérats seuls ne riraient pas, si l'on venait à soupçonner que l'administration perfectionnée peut être le bienfait et l'ouvrage de chaque jour, tandis qu'il n'appartient qu'aux siècles de mûrir lentement les constitutions politiques. Ils ne riraient pas; car,

si l'algèbre de *Siéyès* les conduit à la domination, les loix tutélaires de la police publique et de la liberté civile les conduiraient à la potence.

Cependant, la génération actuelle est immolée aux fantaisies de législateurs écuméniques ; la génération qui s'élève, est plus pervertie par leurs préceptes, qu'elle n'est corrigée par leurs exemples ; la génération suivante aura à pleurer encore ce déluge de la raison humaine, qui a réalisé en France, le tableau que *Montesquieu* nous a tracé de Syracuse. « Syracuse, toujours dans la licence » ou dans l'oppression, travaillée par sa liber- » té et par sa servitude, recevant toujours » l'une et l'autre comme une tempête, avoit » dans son sein un peuple immense, qui » n'eut jamais que cette cruelle alternative, » *de se donner des tyrans, ou de l'être lui-* » *même* ».

PROGRÈS DU RÉPUBLICANISME FRANÇAIS, PAR LES CAUSES QUI L'ONT COMBATTU.

Les ennemis de la révolution française

ont obstinément imité la faute de ceux qui l'ont opérée.

Ces derniers, mettant leur républicanisme en contraste avec la condition morale, civile et invétérée de leur siècle, ont été réduits à briser la société, pour la forger sur un nouveau plan ; les marteaux fracassés dans le choc, mutilent encore de leurs éclats l'ouvrage et les ouvriers, sans qu'on soit parvenu à assortir des matériaux incompatibles.

De même, les adversaires de la révolution, sans nul égard à la marche des opinions, à l'esprit de leur âge, à l'influence des richesses plus généralement répandues, et aux changemens survenus dans la hiérarchie sociale, ont entrepris de ramener la France au douzième siècle, ou, ce qui est pis encore, de reconstruire avec la poussière de l'ancien régime, le palais solide de leurs aïeux. A ce projet de contraste, ils ont employé la force des armes, elle a été impuissante ; des argumens démonstratifs, on ne les a pas écoutés.

« Mais considérez, objecte-t-on, la » docilité de ce peuple inconstant, tour-» à-tour catholique-romain, chrétien, déis-

» te, athée, prosterné successivement de-
» vant les factions les plus disparates, adorant
» Robespierre comme il adoroit Lafayette,
» jurant et maudissant chaque année une
» nouvelle constitution, armé, désarmé, re-
» belle, esclave, et toujours le même, tou-
» jours provoquant la tyrannie par son en-
» thousiasme pour des réputations usurpées,
» tantôt servile et tantôt licencieux, impa-
» tient d'un joug léger, dansant sous un joug
» de fer, non moins léger dans ses habitudes
» que frivole dans ses goûts. — Pensez-vous
» que, si quelques égrefins ont pu lui faire
» supporter la pesanteur de leur barbarie,
» il fût plus difficile de le soumettre au gou-
» vernement de ses pères, quelque puisse
» être son attachement à la révolution? »

Les réponses se presentent en foule : ce n'est ici le lieu que d'en indiquer deux suffisantes.

C'est en caressant ses préjugés et en flattant ses passions dominantes, que les chefs de faction sont parvenus à s'assujettir la France. Avez-vous les mêmes ressources? Est-ce en heurtant de front ces passions et ces préjugés que vous les ferez servir à votre empire?

C'est la force, et la force révolution-

naire qui a conquis la nation à ses prétendus représentans, et qui maintient cette conquête. Où sont vos armées, vos trésors et vos prestiges, pour renverser cette puissance et pour lui succéder? Par un contre-sens vous placez vos volontés à l'opposite de vos moyens. La question n'est pas de savoir s'il vous sera difficile ou non de maintenir votre domination rétablie; il s'agit de la rétablir, et avec quoi? Avant de vous attribuer les avantages de la force, commencez donc par la créer. Jettez ces léviers de marionnettes avec lesquels vous tentez de soulever le mont Atlas. Pascal disait qu'il était plus aisé de trouver des moines que des raisons; persuadez-vous qu'on rencontre plus aisément des contre-révolutionnaires que la contre-révolution; ne prenez pas des conspirateurs d'opéra à 50 écus par mois, pour des ingénieurs politiques.

Vous comptez sur la soumission future de la nation; mais pour la soumettre, il faut d'abord l'arracher au pouvoir qui l'assujettit, et ensuite vous rendre maître de sa volonté. Vous marchez simultanément à ces deux buts, qui vous échappent l'un et l'autre, parce que vous ne

pouvez

pouvez détrôner la république qu'avec les bras de la nation, que, cependant, vous parlez d'enchaîner elle-même.

Tous les systêmes de contre-révolution sont enfermés depuis six ans dans ce cercle vicieux. Ils ont consisté non à diviser le pouvoir dominant, mais à faire la guerre sans distinction à l'universalité de ceux qui y participaient; non à opposer les révolutionnaires monarchiques aux révolutionnaires républicains, mais à les subjuguer tous s'ils ne se rendaient à discrétion. Et cela, sans avoir soi-même dans l'autorité ou dans le peuple son parti propre, sans posséder un club, un bataillon, une caisse de cent mille écus.

On s'est fréquemment étonné que la Vendée, où le royalisme avait le caractère et l'organisation d'un parti; que la Vendée formée par l'ame forte de M. de la *Rouerie*, consolidée par le génie de M. d'*Elbée*, et qui nous sauve de la honte d'une révolution où tout fut cruel sans être grand; que la Vendée, même triomphante, n'ait jamais pu s'adjoindre un second département, et que ses succès militaires ayent obtenu tant d'éclat, sans avoir servi à ceux de son prosélytisme. Pour interpréter ce phéno-

mène, il suffit de lire la devise des Vendéens: *Dieu* et le *Roi*! Nuls étendarts plus respectables et plus simples; mais que signifient-ils pour cette immense majorité, qui partagea les erreurs ou les actes, les crimes ou les avantages de la révolution? Ce qu'ils signifient? Le voici:

« Rendez au clergé ses biens et ses immu-
» nités, et chassez trois cent mille acqué-
» reurs de domaines adjugés à la nation. Ré-
» tablissez jusqu'au dernier couvent de ca-
» pucins. Soumettez les fauteurs de l'église
» constitutionnelle à des peines canoniales.
» Embrâsez-vous de zèle pour des principes
» sacrés, presqu'éteints dans les villes et af-
» foiblis dans les campagnes. Faites-leur
» tous les sacrifices que vos aïeux firent à la
» foi ».

« Redonnez-vous un roi dont vous offen-
» sâtes la maison par les outrages les plus cri-
» minels, sans lui imposer d'autres limites que
» celle de sa clémence, et d'autre condition
» que celle de sa toute-puissance. Retournez
» la France une seconde fois; rendez les
» places et le gouvernement à ceux que vous
» avez expulsés comme vos ennemis; vous qui
» avez été si peu généreux, livrez votre sort à

» leur générosité ; le pardon des offenses est » une vertu rare ; montrez-nous le prodige » du pardon accordé par les offenseurs, et » de leur soumission à leurs victimes ».

Tel est le commentaire de tous les révolutionnaires anciens et nouveaux, oppresseurs ou opprimés, puissans ou détrônés, c'est-à-dire, des trois quarts de la France. Tel est l'arsenal des perfidies, des apostrophes, des monitoires de tous les sycophantes conventionnels.

Par-tout où la monarchie s'est présentée avec de semblables livrées, elle a du écarter d'elle, même ceux qui la regrettent ou qui sont intéressés à son rétablissement ; car elle les exposait au danger de l'insurrection contre une autorité terrible, et au danger des conséquences de son retour.

La plus grande adversité dans les conjonctures où se trouvent les royalistes expatriés, serait de ne savoir rien oublier, ni rien apprendre.

Trop d'hommes malheureux se tourmentent à vouloir fixer les évènemens, tandis qu'ils ne peuvent même fixer leur domicile pour trois mois. Souvent, il y a plus d'art à fléchir devant la mauvaise for-

tune, que de sagesse à se jetter au travers de ses décrets. Depuis long-temps les émigrés n'apperçoivent pas assez que le plus grand service à leur rendre, est de les effacer au lieu de les faire agir, et que l'inertie au dehors leur serait plus salutaire dans l'intérieur, que les victoires des étrangers auxquels ils s'associent.

C'est encore une vérité toujours méconnue, et toujours repoussée, que chacun, en France, consulte sa position ou ses intérêts, plus qu'il n'est entraîné par des opinions politiques. Ce sont ces intérêts et cette position, qui, aujourd'hui, déterminent celles-ci. Le citoyen indifférent à la nature de la monarchie, la calcule sur la responsabilité, et sur l'état où l'a placé la révolution. Or, vouloir en même temps déraciner les opinions avec des baïonnettes, et épouvanter les intérêts d'une majorité prodigieuse, c'est se condamner à ne jamais accroître ses partisans (c).

Encore quelques jours d'un pareil système, et une cause, presque désespérée, le deviendra tout-à-fait, et peut-être à jamais.

Ce ne fut pas une moindre méprise d'opposer, à la révolution, le plan de conduite qu'on eût observé dans les âges an-

térieurs de la monachie. Il existait en France peu de grands, et beaucoup de courtisans. Une noblesse sans puissance politique, sans grandeur propre, sans indépendance personnelle ; tirant son éclat de la cour, et quelquefois toute sa fortune, ne pouvait prêter au trône l'appui qu'il eût reçu, dans une insurrection d'*égalitaires*, des Lesdiguière et des d'Epernon, des Bouillon et des Guise. —Un clergé devant son empire à celui de la religion, aux prises avec la dépravation du siècle, et avec l'indifférentisme, ne pouvait pas plus heureusement que la noblesse, suffire à la résistance.

Dans les anciens troubles de la monarchie, sous Charles V, Charles VI et les Valois, des princes, des dignitaires, des chefs hiérarchiques, des grands vassaux levaient des armées et des contributions, et assuraient ainsi à leurs factions une consistance plus ou moins redoutable. Les *Armagnacs* et les *Bourgnignons* furent autant de confédérations, appuyées sur la puissance réelle de leurs chefs. De nos jours, ceux-ci ont à conquérir la puissance, loin de pouvoir la déployer. Or, les moyens de l'acquérir ayant contrasté depuis 1789,

avec sa privation, un corps de noblesse, aussi nombreux qu'illustre et opulent, a eu moins de force dans la balance des événemens, qu'une insurrection du Palais-Royal.

Par cette cause, la révolution n'a plus offert, et n'offrira jusqu'au bout, que des convulsions aussi viles que leurs auteurs, que des soulèvemens démagogiques, que des brigandages et des massacres sans guerre civile, que des tueries anarchiques, des 5 octobre, des 10 août, des 2 septembre, des 31 mai, et autres scènes présidées par des ordonnateurs passagers, dont un sémestre a vu naître et mourir la supériorité.

De tous ces mobiles contradictoires, qui, avec l'apparence d'une action irrésistible, ont le plus contribué à aggraver l'énergie, à développer l'esprit, et à étendre la durée de la révolution, nul n'a été plus souverain que la guerre extérieure.

Je n'imagine point qu'aujourd'hui personne lui attribue, sérieusement, une efficacité usée par une longue alternative de succès et de disgraces, autant que par des vues étrangères à son premier but.

Ce serait beaucoup qu'une campagne très-glorieuse rendît aux alliés l'intégralité de leur territoire. Celui de la France serait entamé, que la République ne le serait pas: probablement on verrait alors les passions nationales revivre de leur engourdissement actuel, et se prêter au saccagement révolutionnaire qu'exigerait la détresse du gouvernement.

Sa témérité combat depuis long-temps contre ses ressources agonisantes. Mais quoique cet épuisement surpasse tout ce que nous rappelle l'histoire des plus mémorables calamités publiques, il n'est cependant que relatif; il se proportionne à l'activité d'un peuple nombreux, à l'étendue d'un sol fertile, aux capitaux d'une contrée riche autrefois de plusieurs siècles de travaux, d'industrie, d'opulence et de génie. D'ailleurs, si la famine fait des enragés, le désespoir d'une faction près de périr, invente des secours qui font frémir la raison, l'humanité, et même l'imagination. Nous le vîmes à l'entrée du roi de Prusse en Loraine, à celle des Autrichiens dans le Hainaut et le Cambrésis.

Ceux qui, à Londres, ont prédit, avec

tant de confiance, que la chûte des assignats forcerait celle de la révolution, de la République, et la paix; ceux-là, dis-je, ne connaissent guère la France, la révolution et ses acteurs. (*)

Si, à des moyens militaires très-étendus, à des généraux à la fois capitaines et hommes d'Etat, à une constance opiniâtre dans un plan invariable, les alliés unissaient l'uniformité du but et le concert des opérations; si, observant d'une part cette nation malheureuse agenouillée devant la paix, et ses directeurs éternisant la guerre pour éterniser les prétextes de leur tyrannie, ils se montraient en bienfaiteurs et non en conquérans, peut-être alors, cet épuisement auquel on ne pourrait subvenir que par les atrocités du terrorisme, relèverait-il la France de sa léthargie, et promettrait-il un terme à ses infortunes; lorsque l'étranger cesserait d'allarmer son indépendance.

(*) Voyez le pamphlet de M. d'Yvernois sur les assignats et la guerre, celui de lord *Aukland*, fait dans le même but, dans le même esprit, et tout ce qui s'imprime à Londres depuis cinq mois, sous la dictée du ministère. Nous renvoyons à la réponse de M. de Calonne, dans son *tableau de l'Europe*.

Mais

Mais un pareil rêve ne se fait pas deux fois. La moitié de l'Europe a déjà reconnu la République française. La question de sa légitimité ne sera plus douteuse que dans le cœur de l'homme juste, lorsque les Puissances, encore armées, auront terminé par un traité de paix, plus ou moins prochain, ce différend, d'où cette seule légitimation fera sortir triomphante une ligue d'usurpateurs obscurs, qui après avoir massacré une famille royale toute entière, proclamé la haine de tous les gouvernemens monarchiques ou aristocratiques, juré d'étouffer dans le sang toutes les distinctions sociales, et enseigné aux enfans le meurtre de tous les souverains, aujourd'hui même font chanter d'*office*, sur leurs théâtres, *périssent tous les rois*.

Lorsque les ministres même de plusieurs de ces rois se félicitent publiquement de l'*organisation républicaine*, qui a si heureusement *succédé* en France au *gouvernement révolutionnaire;* lorsqu'en présence de la notoriété publique, et avec les gazettes de Paris sous les yeux, ils ont le courage de plier l'histoire de leur temps à leurs convenances, bien ou mal entendues, aux commandemens de la peur ou à ceux de la nécessité, il y auroit

trop d'idiotisme à compter désormais l'Europe parmi les influences, qui changeront dix fois encore la destinée de la France, avant qu'elle regagne ce que la raison permet d'appeller un gouvernement.

Ce ne sera pas une des bisarreries les moins étranges de cette époque, d'avoir vu la république française adoptée et reconnue dans la hiérarchie politique, à l'instant où gouvernans et gouvernés s'avouent l'impossibilité de maintenir en France le régime républicain. Cet aveu, je l'affirme; quoiqu'il ne se prononce ni à la tribune ni dans les pamphlets du directoire.

Tel aura donc été le résultat de cette guerre si ambitionnée, qu'elle aura usé la France sans user la révolution, accablé la nation de gloire militaire et de calamités, sans aucun avantage pour ses ennemis, et résolu une question qui demeurait heureusement indéterminée en 1792, c'est que la révolution reste plus forte que l'Europe.

Voilà pourquoi la guerre épouvantait le vertueux et prévoyant Louis XVI, ceux de de ses conseillers que la fureur de parti traitait au-dehors de *jacobins*, et tous ceux qui, à l'exemple du monarque, pressen-

taient les horreurs que des hostilités peu désintéressées accumuleraient sur le prince et sa famille, sur la monarchie et sur la nation.

Ils se rappellaient que de tout temps rien ne fut plus nul, plus désorganisé, plus impuissant que les coalitions.

Ils se rappellaient les paroles que Trevisans adressait au sénat de Venise, délibérant sur les propositions de Jules II, qui balançait d'accéder à la ligue de Cambrai. « Pour faire » échouer les ligues, il suffit d'en soutenir le » premier effort. Bientôt il naît entre les prin» ces, que l'intérêt présent a seul rassemblés, » des dégoûts qui engendrent des brouilleries, » et celles-ci produisent des ruptures ».

Ils se rappellaient que, si Gustave Adolphe, à la tête des princes protestans, subjugua la moitié de l'Allemagne, c'est que ce héros, à la fois général, homme d'état, législateur, souverain, faisait plier sous son génie sa propre confédération; c'est qu'auteur de ses plans, il les faisait exécuter en personne; c'est qu'avec la célérité de César il en eut les talens et le caractère; c'est qu'enfin *Ferdinand II*, son ennemi, se trouvait coalisé avec la ligue catholique.

Ils se rappellaient que, si Malbourough, favori tout puissant de sa souveraine, si le prince Eugène, ministre et généralissime, firent chanceler Louis XIV; une tracasserie de deux femmes vint briser leur alliance.

Ils se rappellaient que l'histoire n'a offert qu'une seule fois l'exemple magnanime des Corinthiens, repeuplant Syracuse soumise, lui donnant des loix justes, rétablissant dans ses murs l'ordre, la paix, la sûreté, et lui laissant son entière indépendance, après l'avoir délivrée de ses tyrans et des Carthaginois.

Ah! leur prévoyance n'a été que trop justifiée. (D)

En 1792, les alliés commencent en France une guerre d'irruption, sans s'être assurés, sans vouloir s'assurer d'un parti auxiliaire, c'est à peine avec 80 mille hommes qu'ils abordent cette frontière d'airain. Ils débutent par un manifeste tel qu'on l'eût écrit sur le champ de deux victoires, et qui met au ban de leur jurisdiction et de leurs baïonnettes, les quatre cinquièmes d'une Nation de 24 millions d'ames. La monarchie tombe, la révolution se divise, les jacobins prennent le sceptre; ces vicissitudes n'apprennent rien au-dehors, on per-

siste dans le même plan. Le général de la principale armée française reste fidèle à la monarchie, que sa première conduite porta sur le bord du précipice; il fuit; on le constitue prisonnier lui et son état major, quatorze mille officiers constitutionnels restent, en pleurant, sous les drapeaux de la république; les troupes indignées et chancelantes se raffermissent.

L'année suivante, de nouveaux forfaits reproduisent cet événement. Dumouriez relève l'étendart de la royauté, trempé du sang de ce souverain qui appella ses sujets à la liberté, et dont les dernières paroles furent une bénédiction pour son peuple. Je ne ferai pas à ce général l'injure de penser, qu'il crut sérieusement finir les malheurs de la patrie avec la *démocratie royale* de 1791; c'étoit un signe et non une institution qu'il proclamait. Le prince de Cobourg le proclame après lui; l'intérieur commence à s'ébranler; aussi-tôt la proclamation est révoquée; le système des *indemnités* et le droit de conquête sont déclarés.

Robespierre et Marat écrasent la Gironde; la France se déchire; le terrorisme s'essaye, l'insurrection passe de l'Ouest

au Midi, Valenciennes ouvre ses portes, les jacobins fuyent la Picardie, les monarchistes se raniment..... tout le fruit et la gloire de la campagne vont échouer sur les dunes de Dunkerque, et l'on proclame à Toulon, pour l'évacuer trois mois après, cette même constitution de 1791, désavouée dans les Pays-Bas.

En 1794, durant cette campagne, dont la plupart des incidens sont des énigmes, les puissances n'avaient point observé ce passage de la démocratie vile et sanglante, tumultuaire et faible, à l'usurpation d'une tyrannie sans pitié, par le comité qui changea la face de la France.

On ne donna qu'une attention légère à cette puissance inouie, à cette concentration d'un despotisme qui embrassait tout, depuis la direction de douze armées jusqu'à la représentation d'un opéra, et qui agissait à la fois sur les cœurs et sur les bras, sur l'intérieur de la pensée comme sur les actions publiques.

Vouloir, ordonner et être obéi était pour ces décemvirs l'ouvrage de l'instant. Cet exemple ne put déterminer les alliés à avoir aussi leur *comité de salut public*, soit un

congrès placé au voisinage des armées, muni d'instructions générales et absolues, attentif à recueillir les informations et à s'éclairer journellement de lumières comparées, maître enfin de communiquer aux opérations une impulsion aussi prompte que les circonstances.

Ce désavantage dans l'administration de la guerre eût atténué tous les moyens de supériorité ; il proscrivait la célérité envers l'ennemi le plus actif, la hardiesse contre l'ennemi le plus entreprenant, la possibilité de prévenir jamais un ennemi qui sans cesse prévenait les siens, et tout concert subit pour profiter des évènemens imprévus.—Qu'était-ce donc, lorsqu'à la promptitude, au secret et à l'unité de la direction, le comité français unissait la force numérique.

Par ces causes, et par cent autres plus secrettes que le temps seul permettra de révéler, une guerre commencée avec illusion, a fini par ébranler l'Europe et par la frapper de l'épouvante que les tyrans de Paris imprimaient à leurs esclaves.

Sans l'intrépide constance et le généreux dévouement des troupes impériales l'Allemagne passait sous le joug. Sans les

efforts d'un monarque vénérable, modèle des vertus privées et de la probité politique, l'Italie qui lâchement abandonnait à ses propres forces son gardien et son protecteur, l'Italie eut revu les jours d'Attila.

Le moment approche de cette alternative prévue depuis deux ans d'une guerre éternelle avec un ennemi indompté, ou d'une paix désastreuse avec un ennemi sans foi.

Il ne faut jamais dans les temps de crise, disait Sully, *tenir les peuples en suspens entre la guerre et la paix.* Cette incertitude, au contraire, fait depuis deux ans le malheur des cabinets, le tourment de l'Europe, et le découragement du zèle.

QUELQUES EFFETS GÉNÉRAUX DE LA CRISE PRÉSENTE TIRÉS DE LA SITUATION MORALE DE L'EUROPE.

Tirons le rideau sur l'avenir ; mais qu'il nous soit permis d'indiquer à cette foule d'ames énervées, qui soupirent après la paix, non par amour de l'humanité, mais pour celui de leur argent et de leurs plaisirs,

sirs, une des conséquences qui suivraient la durée et l'extension du républicanisme français.

C'est une vérité historique, que les guerres des républiques furent de tout temps plus funestes à la population, aux arts, au commerce, à chaque citoyen, que celle des monarchies mixtes ou tempérées. Dans celles-ci, une faible partie de la nation soldée par le souverain est dévouée à combattre ; au lieu que dans celles-là, c'est ordinairement la nation en masse. De-là les guerres nationales.

La Convention de France les a ressuscitées : lorsque ses jongleurs entretiennent le peuple de sés victoires, ils se gardent de lui dire qu'il les a payées de ce fléau, de la moitié de sa population virile, de son commerce, de sa marine, de ses colonies, de la subversion des propriétés, d'une banqueroute *loyale* de 45 *milliards* ; de l'infidélité envers les anciens créanciers publics, et de la perte de tout crédit.

Si, par impossible moral, cet empire restait en république démocratique, et à plus forte raison en gouvernement démagogique et révolutionnaire, si un pareil

monstre trouvait en Europe des états imitateurs ; leur *fraternisation* éclaterait en guerres perpétuelles, qui de même qu'en France, pèseraient sur la totalité des habitans. Alors, comme dans l'antiquité, on reverrait les femmes, les enfans, faire partie du butin, le saccagement succéder aux contributions, et les prisonniers traînés en esclavage, s'ils ne périssaient pas au fil de l'épée.

On ne révoquera pas en doute la fréquence inévitable de ces guerres publiques et dépopulatrices, après avoir observé qu'elles prennent leur principe dans les passions impétueuses d'une grande multitude, dans l'ambition, et la multiplicité de ces démagogues ou de ces factieux, et que chacun porte dans ces entreprises belliqueuses, des espérances ou des desseins personnels.

J'appelle encore l'attention des classes intermédiaires de la société sur un second fait.

Par-tout, la richesse est une puissance, rivale du pouvoir légal, là où elle ne se partage point : en se distribuant par un plus grand nombre de canaux, elle a augmenté son influence, qui heurte celles qui la précédèrent, là où ces dernières veulent

régner seules. Cette révolution doit fixer l'œil des gouvernemens sages ; comme le sont des capitalistes et du commerce en France doit éclairer les riches de tout pays. Ce qu'on appellait le *haut-tiers* s'adjugeait la conquête des distinctions et de l'autorité sur les conditions aristocratiques. Eh bien! c'est contre la richesse même que la révolution a fini et finira en tous lieux par être dirigées. Des bourgeois opulens, des gentilshommes ivres et ambitieux la commencèrent, des indigens perdus et des coquins s'en sont emparés ; ce cercle-là fera le tour du monde avec le républicanisme d'aujourd'hui

La guerre ou la paix seraient indifférentes à sa propagation, si la première n'eût manifesté la dégénération de tous les élémens conservateurs.

Il ne se trouve plus dix hommes dans la même patrie, imbus de mêmes opinions. L'anarchie de l'esprit a tué tout esprit public, comme le comospolitisme, la dissipation et la multiplicité des intérêts, ont tué tout sentiment commun et national ; on a des idées, on veut des jouissances ; plus de ces passions fortes et générales qui rallient les hommes, et les électrisent pour la défense de

leur pays, pour la jalousie de son honneur, et pour la garde de ses loix.

Tel prélat souverain abandonnerait son sceptre aux sans-culottes, pourvu qu'on lui laissât sa maison de plaisance, ses chiens de chasse, et cent mille francs de rente. Dans un bouleversement révolutionnaire, tel prince ne regretterait que ses danseuses et son cuisinier. Cette abnégation passe dans toutes les classes de la société, les désastres publics ne sont plus qu'un calcul de finances individuel. *Périsse le genre humain, pourvu que je reste debout sur ses ruines avec mes loisirs, mon or, et mes amusemens:* voilà le patriotisme du dix-huitième siècle.

C'était aussi celui des Grecs du Bas-Empire, lorsque les barbares de l'Asie, qui ne savaient autre chose que l'alcoran, vinrent les surprendre au milieu de leurs fêtes et les enchaîner dans leurs lycées.

Les passions avaient pris ce caractère qui produit les crimes infâmes, et des hommes à-la-fois cruels et efféminés. Au milieu des cirques et des théâtres, les citoyens s'étaient familiarisés avec tous les forfaits. Ils ne s'occupaient que de danse, que de musique, que de déclamations,

de bateleurs ; et, sous des inclinations de Sybarites, ils cachaient l'insensibilité des cannibales. Une foule d'oisifs, de parleurs et de vagabonds, inondaient les rues de Constantinople, prêts à trafiquer de la vie des empereurs et de celle des citoyens.

Tout était vendu, ou acheté par des hommes qui ne parlaient que de désintéressement ; la philosophie de Cicéron et de Tacite avait cédé la place à des sophistes mercenaires. Le premier sycophante doué du talent de la parole, obtenait parmi le peuple et à la cour plus d'estime que Bélizaire. L'impudence du luxe en légitimait l'origine. L'esprit de révolte et celui de licence avaient banni toute idée saine de liberté. -- A ces divers caractères se mêlait une hypocrisie savante, la perversité se montrait à-la-fois subtile et effrontée, on ne rougissait plus, parce que le vice ne rougit que devant ceux qu'il est contraint d'estimer.

La mollesse occupait le trône, usurpé, donné tour-à-tour par la canaille ou les soldats. L'administration, abandonnée à la routine, marchait au hasard des circonstances. --- Voulait-on guérir les maux de l'intérieur ? On ne faisait que fatiguer

les peuples d'innovations et de profits inconstans. Ils énervaient l'autorit édu prince, sans régénérer la nation; on voyait le gouvernement passer perpétuellement de la faiblesse à la dureté, et détrôné par le mépris public, parce qu'il ne savait ni se faire craindre, ni se faire respecter.

S'élevait-il un ministre habile? un général digne du commandement, un talent supérieur? il étoit sacrifié aux intrigans, si-bien peints par Montesquieu, *qui ne peuvent servir l'état, ni souffrir qu'on le serve avec gloire.* — Jamais les armées n'avaient été plus nécessaires, jamais elles ne furent plus dangereuses. Les gens de bien cherchaient vainement le héros, l'homme de génie, le chef digne de confiance, autour duquel ils pussent se rallier.

Les emplois en devenant des *graces*, avaient cessé d'être des charges. Une foule de fainéans incapables, n'estimant de leurs fonctions que les profits, sans se douter même de leurs devoirs, assiégeaient le trône de leurs intrigues, emportaient les places, et donnaient le spectacle d'une populace de titulaires désœuvrés, livrant à leurs valets les détails de l'administration. L'em-

pire ne renfermant qu'une famille d'ennemis secrets, la religion, la morale, l'instinct, les principes, les liens, les devoirs de la sociabilité n'existant plus que dans la bouche des baladins, il fallait que l'empire fût renversé.

A quel degré l'Europe ressemble-t-elle à ce tableau? L'observateur répondra. A quel degré est-elle menacée de ses conséquences? L'oracle des temps nous le révélera.

Une seule vue me frappe; je l'énonce. Nombre de considérations plus ou moins plausibles font pressentir que la paix achevera peut-être d'user en France la révolution réplicaine, tandis qu'elle se mûrira dans le reste de l'Europe.

Sans doute, de nouvelles épreuves attendent encore cet empire subverti. Un nouveau comité de despotisme le meurtrit chaque jour de nouvelles chaînes, et s'essaie à les river; mais quoi qu'il fasse, elles se briseront; les *Louvet* et les *Chénier* passeront comme les *Marat* et les *Danton;* cette révolution implacable ne pardonne point à ses conducteurs; ils périront comme leurs prédécesseurs. Trois ou quatre constitutions successives précéderont probable-

ment celle qui clôra enfin ce cercle de vicissitudes. La royauté surnagera à tous ces fantômes républicains. Si elle est rappellée par leurs architectes, ils placeront la couronne sur la tête d'un usurpateur esclave, mais non pas roi, président d'un sénat de *Mamelouks*. Si la nation brise ses fers, ce ne sera pas pour en reprendre. Elle sentira le besoin d'un monarque, dont le titre soit inviolable et sacré, dont la puissance n'ôte rien à la liberté publique, et soit assez redoutable pour en conserver le dépôt. Elle se pénétrera de la justesse et de la profondeur de cette parole du plus malheureux et du plus regrettable de ses rois, dans ce testament où tant de raison accompagne tant de magnanimité, saint et noble monument de la vertu dans l'adversité : *un roi sans pouvoir est plus nuisible qu'utile.*

Ce n'est qu'au travers de nuages menaçans et du bruit des tempêtes, qu'on apperçoit cet horison lointain. — Quel que soit l'espace que le crime et la déraison doivent à parcourir, rappellez-vous bien, homme de toute condition, peuple et grands, l'annonce prophétique que vous adressait M. *Malouet*, à la

la fin de Mars 1792, et dont vous avez vu la réalisation.

« Les magistrats romains se laissèrent » égorger par les Gaulois, sur leurs chaises » curules. C'est à la comédie, à la table, au » jeu dans leurs sallons, dans leurs boutiques » que les propriétaires attendent leurs assas- « sins. Hommes vils ! vous subirez votre des- » tinée. Hommes féroces ! votre tour arri- » vera.

CE 10 MARS 1796.

NOTES.

(A) *Siéyès*, *Payne* et *Condorcet*. Le dernier s'est empoisonné dans un cachot où l'avaient jetté ses disciples. Le second, après avoir disputé sa vie et perdu sa liberté sous Robespierre, reste oublié dans l'obscurité. Siéyès, éclipsé deux ans consécutifs, n'a dû son salut qu'à la terreur, après avoir vu en silence immoler 600 mille victimes à sa métaphysique, et s'est consolé de cette gloire par le spectacle de sa préservation personnelle. Lorsqu'il a recouvré, la parole, et repris la plume, sans donner une larme à sa patrie ni un regret aux malheureux, il a entretenu la France de son mérite avec le sang-froid didactique d'un chirurgien qui démontre un cadavre. Le génie de cet équarisseur, pour qui les hommes sont des cailloux, n'a trouvé dans l'histoire de la révolution, depuis 1789, qu'un sujet de plainte, savoir le dédain où les constitutionnels avait laissé son *art social*. Enfin, ce prêtre composé de la dureté d'un préfet de collège, du despotisme atrabilaire d'un supérieur de fakirs, des passions ardentes d'un novateur sous les glaces de la dialectique, respirant la haine de ses semblables, le mépris de ses égaux, la jalousie de tous mérite ; cet *ami du peuple* s'est jugé quitte envers le genre humain, en lui révélant *que la raison est la morale de* [illegible]istes *tête, comme la justice est la morale du cœur, et que l*[illegible]els mo- *social occupe et enthousiasme les artistes philosoph*[illegible]ambitio. *comme une belle harmonie s'empare du musicien.* Voy[illegible]ai *Notice sur la vie et les ouvrages de Siéyès*, mise en lumière par un néophite prussien, déguisé en Suisse.

Chef de secte, incapable de devenir jamais chef de parti, le moins populaire et le plus dépopularisé des démagogues, Siéyès finira comme le physicien tué par la foudre aux

pieds du cerf-volant électrique. Lorsqu'on est sans courage, sans éloquence et inintelligible, on ne survit point à une révolution où l'audace a toujours subjugué l'art.

Siéyès ayant en horreur la division du corps législatif, les moindres réserves dans le droit d'élire, et dans les conditions d'élégibilité, on doit en induire qu'il n'a nullement dominé dans l'ouvrage de la constitution de 1795, et qu'il travaille à la détruire ou à la réformer. *Ce n'est pas encore la bonne*, disait un de ses apôtres.

La Nation Française paiera donc encore une fois et plusieurs fois vraisemblablement les frais de ces expériences diverses que les chymistes de Paris consacrent à rajeûnir la société humaine.

J'aurai complété ce portrait de l'abbé Siéyès, en répétant ce que j'en écrivais en 1792 : « son orgueil ne reconnait » aucun genre de supériorité ; et parce qu'il n'était pas noble, » il a détruit la noblesse, et a fait exterminer les nobles, » afin que la noblesse ne reparût pas. Quand son ordre a » été ruiné, il en est devenu l'implacable persécuteur ; tant » qu'il ne possédera pas tout, il renversera tout, et nulle » autorité ne résisterait à ses passions, tant qu'il n'aurait » pas la dictature de l'influence et du génie ».

Si l'on veut un exemple de l'humilité philosophique, devant la force populaire, il faut lire une lettre de *Condorcet*, datée dans le Moniteur du 21 octobre 1792, et adressée *patriote Gonchon*. Ce Gonchon artisan, et opérateur révolutionnaire dans les faubourgs, était un de ces polichinelles épiques, que les chefs faisaient arriver à la barre des assemblées législatives à la tête des sans-culottes, toutes les fois qu'ils avaient un coup de main à préparer. Le marquis de *Condorcet*, secrétaire perpétuel d'une des plus illustres académies de l'Europe, correspondant de Frédéric II, écrivait en ces termes à ce bateleur : « Je ne vous ai pas dit, ci» toyen, quel bien m'avait fait la lecture de votre adres-

» se. Il y a trente ans que je m'occupe du bonheur des » hommes. Agréez les assurances de mon *dévouement* » *et de mon estime*. Faites passer, je vous prie, au ci- » toyen Fourcade l'expression des mêmes sentimens ». (Le *citoyen* Fourcade était un patriote de la force du *citoyen* Gonchon.)

Cette urbanité n'a point préservé *Condorcet* de l'inévitable châtiment réservé aux *artistes philosophes* dans les révolutions populaires.

Ce mathématicien, pendant la détention de Louis XVI aux Tuileries, en juillet 1791, imprima une feuille volante où il établissait la nécessité de la République ; et quelques mois après, il multipliait les intrigues et les menaces pour se faire nommer gouverneur du Dauphin, et pour placer sa femme à la cour. Nous ne rappellerons point ici sa conduite envers le duc de la Rochefoucauld son bienfaiteur et son ami.

Si l'on nous objectait qu'il faut respecter la cendre des morts, nous répondrions que le respect dû aux malheureux qui ne furent qu'égarés, et dont les qualités balancèrent les torts, ne peut s'appliquer à la classe où se plaça *Condorcet*. L'histoire n'est point condamnée à ne juger que les vivans. Des fous et des fripons ont entrepris de mettre cet homme à côté de Socrate ; il faut lui rendre sa véritable place, et que sa destinée serve d'exemple.

Je dirai donc aux docteurs allemands, aux publicistes septentrionaux, aux *philosophes* italiens qui, épris de tels modèles, en espèrent la fortune : « Considère la fin de l'ambition » philosophique, toi, professeur de Gottingue, qui imagines » que le monde est renversé, parce que tu n'es pas chancelier » d'empire ; toi, journaliste danois, qui convoites une révolu- » tion, dans l'espoir d'être au moins vice-roi de Norwège. » Songez l'un et l'autre que *frère* Brissot votre chef de file, a eu » le cou coupé au milieu des risées de la multitude, et que *frère*

» Condorcet est mort de faim ou de poison, sous les verroux, » pour échapper aux *patriotes*. Si cela vous tente, poursuivez; » messieurs, l'épée est suspendue sur vos têtes; elle vengera » la société, sans que l'autorité s'en mêle ».

(B). (*Cette note se rapporte à la ligne* 8 *de la page* XIX.)

On n'objectera pas que la démocratie représentative corrige ces inconvéniens; car d'abord il n'y a rien de commun entre le gouvernement représentatif, et le gouvernement révolutionnaire de cinq cents citoyens qui se perpétuent en activité, malgré la loi fondamentale. Ensuite, ce n'est pas le tout que la nation ait des représentans, si les intérêts dont la société se compose, ne sont pas défendus dans une juste proportion, contre les sophismes et les invasions de la volonté générale. TOUT FUT RENVERSÉ, LORSQU'ON TRANSPORTA LE DROIT DE VOTER, DE LA PROPRIÉTÉ A LA POPULATION: ce renversement dure encore, et durera autant que la république. Il ne serait pas moins nécessaire que la constitution offrit une sauve-garde contre les intérêts propres, et la puissance des représentans. Tous les fabriquans de loix françaises, se sont étudiés à les rendre absolue. Transmettre les passions, les vices, les pouvoirs de la multitude à une majorité de députés irrecherchables, dont aucun frein ne balance l'autorité, ce n'est que changer de servitude; mais il y a loin de ce despotisme prétendu représentatif, à la souveraineté du peuple. La transition de celle-ci à celui-là ne s'est pas fait attendre; on ne parle aujourd'hui dans les conseils gouvernans à Paris, *du peuple et de la souveraineté*, que dans le genre de ces sacriléges qui renversent les autels en baisant le crucifix.

Nous ne faisons ici que toucher à ces matières, dont la discussion trouvera place à la suite de cet ouvrage. Il n'appartient pas d'ailleurs à chacun, comme à madame de Sillery, de trouver ses livres *trop courts*, et d'associer le public à ce regret.

(c) » Pompée écrivait : « *Ceux qui restent en Italie seront* » *regardés comme traîtres à la République.* --*Ceux qui reste-* » *ront en Italie*, mandait César, *partageront la bienveil-* » *lance du vainqueur, et concourront, avec moi, à sauver* » *la liberté romaine.* Ce peu de mots conduisait à la victoire » de Pharsale. -- Jamais Charles II ne fut remonté sur le » trône, sans la réunion des royalistes, des républicains mi- » tigés, et des presbytériens, sous les drapeaux du général » Monk. »

J'imprimais ces paroles au mois d'avril 1792, et j'ajoutais : « A ces vérités, à ces exemples, j'entends les royalistes op- » poser les flottes, les armées, les victoires étrangères. Affli- » geante ressource, dont les effets pourraient s'étendre de la » manière la plus déplorable, sur la France et sur les fran- » çais, sans qu'on pût s'en promettre aucune contre-révolu- » tion durable. Mais, où a-t-on pris que les cours étrangères » iront dépenser des hommes et des millions pour faire la » guerre à la constitution, pour rendre au clergé ses do- » maines, et à la noblesse ses écussons ? » (*Mercure de France*, du 7 avril 1792.)

(d) La responsabilité de cette guerre qui a accablé la France de plus de maux que l'ensemble de toutes les guerres des six derniers règnes, doit retomber sur le parti de la Gironde, qui la provoqua, sur la pusillanime majorité de l'assemblée législative qui la décréta, sur le ministère Brissotin qui força le roi d'y consentir.

Ce monarque versa des larmes en signant cet anathème lancé contre la nation ; chacun peut se rappeller la profonde tristesse de sa contenance et de sa voix, lorsqu'il vint annoncer à l'assemblée la résolution de son conseil. Avant de se rendre au vœu du ministère étrange qui l'entourait, il exigea de chacun de ses membres leur avis signé qui attestait le contraire du sien. Le dépôt de cet avis fut conservé par S. M., et si je ne me

trompe, il doit se trouver aujourd'hui entre les mains de M. *Morris*, dont j'ai parlé plus haut.

Louis XVI regardait cette guerre comme le tombeau de sa famille, de la monarchie, de la France, et comme le sien propre. Pour prévenir les vues perfides qu'avaient eues les Brissotins, en forçant la déclaration, le roi desirait que la rupture ne perdît aucunement le caractère d'une *guerre étrangère, ordinaire, faite de puissance à puissance*, et que les alliés ne se permissent aucune atteinte à l'indépendance législative de la nation.

C'était-là le précis des instructions que ce monarque, si peu connu, si sottement jugé, si indignement insulté par des étrangers aussi téméraires qu'ignorans, me fit l'honneur de me confier, au mois de mai 1792, pour les transmettre aux ministres de l'empereur et du roi de Prusse réunis à Francfort, au couronnement de S. M. I. et R. et pour en presser l'adoption.

Si le directoire qui ensévelit la liberté de la presse, qui viole le secret de toutes les lettres, et qui intercepte toutes les lumières, laisse parvenir cet écrit dans la république, la nation y reconnoîtra la main à qui elle est redevable de ses calamités, et pleurera ce monarque qui avait le droit de se nommer le seul *ami du peuple*.

Peu de jours avant mon départ, M. de Montmorin, instruit de son objet, me développa ses craintes sur le caractère et l'issue qu'aurait la guerre; je déclare que ce ministre me peignit prophétiquement et trait pour trait tous ses résultats, ainsi que le rôle particulier que jouerait chacune des puissances.

Si quelqu'un m'accusait de condamner, après coup, cette guerre si funeste, je pourrais répondre par trente passages où je tenais, à son origine, le même langage que je tiens aujourd'hui.

J'ai

« J'ai dit, imprimais-je entre autres le 7 janvier 1792, et » je ne cesserai de répéter ce qu'une expérience prochaine » redira plus énergiquement encore, que la guerre achèvera » la dissolution de la monarchie, et la fera tomber en ser- » vitude, etc. etc.

L'auteur désavoue tous les écrits et lettres que des imposteurs ont fait courir sous son nom : il n'a rien publié depuis l'année 1793, date de ses Considérations sur la nature et la durée de la révolution, *imprimées à Bruxelles.*

AVIS DE L'ÉDITEUR.

La longueur de l'introduction et de la première lettre, n'a pas permis d'en donner une seconde dans cette première livraison, comme on l'avait annoncé dans l'avant-propos.

LETTRE PREMIÈRE

A Mr. G. négociant de Gênes,

Sur l'état de la propriété et de ce qu'on appelle les finances *dans la république française.*

Le 1er. Mars 1796.

Vous me demandez, Monsieur, ce que les esprits raisonnables peuvent attendre de l'état où la faction républicaine et régicide, qui depuis trois ans traite la France, comme les Tartares ne traitèrent pas la Chine, a précipité les finances de cet empire.

Il n'y a qu'un sot qui puisse hasarder des conjectures touchant une subversion sans modèle et sans terme; le raisonnement ne s'exerce que sur des faits précis, déterminés ou corrélatifs; ici le gouvernement est un ennemi public, et chacun de ses édits un désastre; ses paroles sont des déceptions, les règles un déréglement indéfini, les loix une comédie, les changemens aussi rapides que l'éclair, et tou-

geurs ; comme elle établit *la division des pouvoirs*, en les usurpant tous ; comme enfin elle a consacré *les droits du peuple* en lui ravissant à coups de canon le seul privilège qui lui fut resté, celui de substituer légalement d'autres représentans à ceux qui depuis trois ans, le promenaient de crimes en crimes, et d'infortunes en infortunes.

Ce sera un sujet neuf d'observations que l'histoire des finances de la France, depuis 1792. Jamais on ne se joua des peuples, de l'avenir, de toute pudeur avec plus de solemnité et de succès. Nulle prévoyance, nul plan, pas d'autre talent que celui de pourvoir aux besoins des passions désordonnées par des ressources destructives, qui en trois ans, ont transformé le plus florissant empire de l'Europe en une tribu de sauvages faméliques, traînés à la guerre pour assurer la vie et la fortune de leurs chefs subsistans de dépouilles, réduits à des feuilles de papier pour signe d'échange, et bientôt à l'état de nature, où un boisseau de blé peut valoir une aune d'étoffe. Le charlatanisme et la fraude qui depuis 1789 forment la religion des réformateurs de

cet empire, se sont partagés le domaine des finances ; quand on ne trompait pas la nation par des calculs, on la trompait par des promesses; pour dissimuler le présent, on mentait à l'avenir, tantôt des chiffres, tantôt des phrases ; on en imposait par la terreur quand on ne pouvait séduire la crédulité.

Ceux qui voudraient comparer l'habileté, la candeur et la bienfaisance des magiciens qui transforment une grande monarchie en une république révolutionnaire, avec le génie des restaurateurs d'un empire, doivent lire alternativement les mémoires de *Sully*, et le répertoire des *seize mille loix* par lesquelles on régénère la France depuis cinq ans.

Cette lecture serait particulièrement utile à ces rentiers si prévoyans, à ces négocians si sages, à ces brocanteurs de tout genre, qui dans la plupart des villes de commerce de l'Europe, continuent à se montrer les auxiliaires de la révolution française, et qui l'aideraient volontiers à consumer le monde, pourvu qu'on leur permît d'en trafiquer les cendres.

La rapine fut, dès 1789, le premier but de la révolution ; la férocité n'en a été que le moyen. La République française est née entre le vol et le meurtre. Ces tuteurs ont élevé son enfance, défendu son berceau, et l'accompagneront jusqu'au dernier jour de son existence.

Souvent la cupidité habita le palais des rois; mais elle est à poste fixe dans les républiques populaires. Parcourez l'histoire ancienne et moderne, vous verrez dans ces états les crimes de l'avarice surpasser toujours ceux de l'ambition, et la propriété encore plus incertaine que le pouvoir.

Comment cela seroit-il autrement? La démocratie pure ou représentative n'est jamais autre chose qu'un système d'opression de la majorité sur la minorité? Ce prétendu gouvernement de *tous* fut toujours dans la réalité le gouvernement de *peu*. La démagogie y corrige l'anarchie ; les factions se succèdent : elles s'élèvent et s'abattent tantôt par des loix, tantôt par des massacres. Une foule de parvenus passent du néant aux honneurs, et de la misère à la fortune. Mais comme la vicissitude forme le principe élémentaire

taire de ce régime, on se hâte d'acquérir à tout prix ; on confisque le bien de ses compétiteurs et de ses ennemis, puis on les assassine pour le conserver. Personne, d'ailleurs, n'est individuellement responsable. La responsabilité porte sur la faction entière, ou sur le corps qui usurpe l'autorité. Or, comment soumettre aux recherches légales une faction ou une assemblée ?

Par-tout où les loix sont privées de stabilité, les changemens prennent plus ou moins un caractère de révolution. Après quelques contentions politiques, la guerre intestine se résout vîte en conspiration et en coups de poignards. Nul pouvoir intermédiaire qui balance les forces, nulle branche de gouvernemens assez coercitive pour prévenir les choses. Ainsi dans les républiques populaires, les dissentions commencent par des harangues, continuent par des assassinats, et se terminent par des confiscations.

Le trésor public est celui du parti qui l'emporte. Cette autorité passagère exploite la république comme un pays conquis ; elle écrit le mot de *liberté* sur son étendart dans le même sens que le loup de *la Fontaine* se nomme le *berger*. Si les

dépouilles des vaincus ne suffisent pas, on construit des crimes d'état, on appelle les accusations collectives et les bourreaux; et la proscription enveloppe ou menace tout ce qui peut tenter l'avarice des républicains (*).

Un très-grand nombre de propriétaires romains échappèrent à Séjan. Ils n'eussent point échappé à un *comité de salut public* fraternisant au capitole avec *l'univers*, et apprenant la philosophie à ses concitoyens avec le fer d'une guillotine et une compagnie de contrôleurs-généraux révolutionnaires.

Un homme d'esprit a dit avec une grande justesse qu'il est infiniment moins rare de trouver un bon roi, qu'une bonne multitude. Rien sans doute de si exécrable qu'un despote, si ce n'est une *convention nationale;* mais la rapine dans une monarchie absolue est un accident, dans la monarchie tempérée ou limitée un abus circonscrit, dans les gouvernemens populaires elle est une nécessité et une raison d'état.

Dans leur retour comme dans leurs vengean-

(*) *C'est ma maison d'Albe qui me coûte la vie*, disait *Quintus Aurelius*, proscrit par Scylla.

ces, dans leurs préceptes comme dans leurs passions, les acteurs publics de démocratie ne connurent jamais de retenue ; ils mettent dans le vol cette impudence qu'inspire le nombre des complices qui caractérise les associations, et dont la licence populaire fait un instinct public. Quel monarque eut jamais osé avouer que ses ministres avoient dépensé *cinq cents millions* dans une année, à solder des délateurs, des accusateurs, des inquisiteurs, une armée de bandits sous le nom de comités révolutionnaires ?

Jamais Denis ou Tibère imaginèrent-ils un attentat sur la propriété, sur la moralité, sur la nature, comparable à celui de cette loi décrétée par la convention dans ses jours de *philantropie*, ratifiée dernièrement par le conseil des cinq cents, (où apparemment il ne se trouve ni un père ni un fils) et qui dépouille les pères et mères, les aïeux et aïeules émigrés de leurs héritages, parce que leurs enfans, pour échapper aux Saints-Barthélemi républicaines, se réfugiant dans l'étranger, ont usé d'un privilège *consacré*, *juré*, *garanti* par toutes les autorités françaises, et par celle

de la révolution, celui *d'aller, de rester et de partir sans pouvoir être arrêté ni détenu* (*).

Sylla fit confisquer les biens des enfans de quelques-uns de ses proscrits; mais il ne fit pas rendre un sénatus-consulte, pour légitimer et généraliser cette mesure. Nul historien, d'ailleurs, ne nous apprend qu'il ait osé porter sa main sanguinaire sur la propriété des pères, ni inventer, dans ses orgies, le droit de *présuccéder* à la nature, ainsi que l'ont fait les Sylla de Paris, dans leur langage aussi barbare que leurs mœurs.

Citez-moi un tyran qui, par *décret*, c'est-à-dire, par une délibération solennelle, ait ordonné, à l'exemple de la dernière convention, de massacrer les prisonniers de guerre? Après la bataille de Salamine, le populaire Thémistocle fit égorger, sous ses yeux, sur l'autel de *Bacchus Omestes* (mangeur de chair crue), les trois

(*) Voyez la constitution de 1791, tel est ce droit qui, reconnu alors, et déclaré imprescriptible, naturel et inviolable, a été retranché par les législateurs actuels de leur constitution de 1795. Cet évangile *immuable* et éternel des *droits de l'homme* ressemblent aux vers de M. de la Rimaille qui prêtent à vo-

neveux du roi de Perse, tombés entre ses mains. Je ne sache pas qu'aucun roi de Perse ait usé même de représaille envers les fils des généraux athéniens. Ce peuple de sophistes, cruel et léger, assassina les ambassadeurs de Darius, parce qu'ils avaient souillé la langue grecque en l'employant dans leur discours : le despotisme oriental ne va pas si loin ; et le château des Sept-Tours est moins redoutable à la foi publique, que la tribune aux harangues de la démocratie.

Cette fiscalité effrontée, cette avarice hardie, cette guerre à la propriété qui caractérise ces gouvernemens, se font re-

lonté ; et cependant il existe en Europe des frippons qui vous citent cette pancarte comme une révélation du ciel, et des insensés qui en sont à croire qu'il ait jamais été une minutte question de liberté dans le chaos d'extravagances et de fureurs qui forment l'histoire de la France depuis 1789. Ce serait un livre utile et curieux que celui des variantes du catéchisme républicain des Français : pas un principe qui n'ait été renversé par un autre ; des maximes commodes pour toutes les circonstances ; une théorie admirable qui s'adapte également et aux abominations de la tyrannie et aux horreurs du républicanisme démocratique. Les ouvrages des trois assemblées politiques, par qui on a gouverné la France, seront bien plus instructifs pour des oppresseurs que pour des opprimés ; c'est le meilleur bréviaire du despotisme.

marquer jusques dans les plus petits états populaires. Exacteurs envers leurs sujets, divisés en cabales ou en partis, qui tour-à-tour coupables, sont forcés de se pardonner le péculat et la concussion. La haine des riches y tend sans cesse à déborder la digue de la propriété, à corriger la pauvreté par l'usurpation, et à convertir les fonctions publiques en affaires de finances. Là, on n'impose pas de taxes, parce que l'amour de l'argent y est bien supérieur à celui de la patrie, et ne reconnaît aucun besoin public ; mais là, aussi, tout ce qui peut tenter la cupidité individuelle, excite l'industrie générale et forme le pivôt de l'ambition ; là, le code pénal est chargé d'amendes ; là, les loix sont un objet de commerce ; la justice un calcul pécuniaire, la vénalité un droit, les confiscations un revenu patrimonial. C'est là que s'est rencontré, de nos jours, un citoyen aussi recommandable par ses services que par ses qualités personnelles, condamné à mort sur une accusation populaire ; à l'instant d'être pendu *civiquement* par le peuple qui le jugeait ; imposé en suite à une amende de cent mille francs, que ses concitoyens se partagèrent

loyalement, et peu après nommé par eux chef de la magistrature du pays.

Nous avons vu, dans les Grisons, s'établir il y a deux ans, une espèce de convention nationale; aussi-tôt la propriété fut attaquée, et sous des prétextes qui ne manquent jamais à la sagacité démocratique, on prononça des amendes arbitraires.

Par-tout où la révolution française a pénétré, le brigandage l'y a suivie. Le lendemain du jour où les révolutionnaires génevois eurent proclamé la liberté, l'égalité, la fraternité, et la souveraineté du peuple, ils devinrent des voleurs de grands chemins : « *donne-moi ton argent ou meurs* », tel fut leur code. Cette petite république, durant quarante ans de dissentions, avait échappé du moins au reproche d'aucun attentat sur la propriété, pas un meurtre populaire juridiquement commis (*); mais la doctrine gallicane l'a condamnée à l'application de ses

(*) L'ancien gouvernement de Genève était une aristocratie politique et exclusive dans la communauté des citoyens et bourgeois, et une aristocratie élective dans le gouvernement, à mesure que les limites de cette aristocratie bourgeoise se sont étendues, l'état a marché de secousse en se-

fureurs : après en avoir contrefait les maximes, il a attaqué les bourses pour disposer plus sûrement des vies, et les vies pour s'assurer des bourses. C'est le *contrat social* à la main, c'est aux pieds de la statue de *Rousseau*, que les disciples de ce moderne *Arimane*, ont, en front de bandière, immolé les plus estimables citoyens.

Et pour que rien ne manquât à cette imitation de leur modèle de Paris, les démagogues génevois ont prononcé des confiscations huit jours après ce sacrifice de sang humain, requis les vaisselles et les capitaux, et comme de raison, au milieu de beaux préambules, d'amplifications oratoires, civiques et sentimentales, où l'on démontre *au nom de vertu et de la raison*, que la liberté consiste à prendre le bien d'autrui et à assassiner ses compatriotes pour les former à *l'art social.*

Vous savez, Monsieur, qu'il n'existait à Genève, ni noble, ni clergé opulent, ni roi, ni courtisans, qui pussent servir de prétexte à cette *bienfaisance* républicaine : mais telle

---

cousse et d'innovations en innovations jusqu'au dernier terme de l'opprobre et du crime, qui a concouru avec l'établissement de la démocratie révolutionnaire.

est

est l'invincible nature de la révolution française, qu'elle rend par-tout inséparable, la barbarie et la spoliation, le fanatisme politique et l'hypocrisie, *les droits de l'homme* et la subversion de toute humanité.

Voilà la véritable et seule alliance qui unira jamais la France républicaine aux autres nations : les démocraties, représentées ou non par des démagogues, dégénèrent sans délai en système d'oppression et de fiscalité ; il était réservé aux novateurs français, d'ériger en corps de loix et en science sociale, cette corruption du plus corruptible des gouvernemens, et de dire à leurs contradicteurs, *pense comme moi, ou je te ruine et t'égorge.*

La Hollande subjuguée par ces barbares, n'est encore qu'au premier essai de la finance révolutionnaire ; laissez-là organiser sa convention nationale, et vous verrez le pillage et les proscriptions s'organiser simultanément dans ces provinces, avec le *pathos* des grands maîtres, dont les leçons se paient trop chèrement pour n'être pas profitables.

Il n'est aucun gouvernement approximatif de la démocratie, où de semblables

causes et la même influence ne produisent les mêmes effets. Est-il bien sûr que Basle, par exemple, ne fut pas tombé dans la situation de Genève, s'il n'avait eu le bonheur d'appartenir à une confédération, où le poids des républiques aristocratiques a prévenu la dissolution inévitable des corpuscules populaires, qui s'imbibaient du poison français ?

Si les dangers de la propriété sont inséparables des plébiscites et du tribunat, s'il est aussi rare de rencontrer de petites démocraties sans fiscalité que de grands états avec l'économie, que sera-ce du régime populaire, appliqué à un empire de trente mille lieues quarrées, où à la décrépitude d'une vieille monarchie succède tout-à-coup la police de Zug; où l'on métamorphose les loix avant d'avoir changé les mœurs; où la licence politique vient aider la licence morale à tout oser impunément, où l'état républicain est proclamé par un histrion et sanctionné par des *septembriseurs;* où la soif et la facilité d'acquérir, montrent dans chaque fortune privée, comme dans celle de l'état, une proie à la pauvreté législatrice et au crime délibérant; où un gouvernement usurpé, traîne au milieu de besoins

gigantesques et de dépenses effrénées son existence toujours en péril ; où il faut enrichir sa clientelle en ruinant des classes entières de citoyens ; où le déplacement de l'autorité commande le déplacement des fortunes ; où, après avoir renversé les conditions, il faut envahir les patrimoines ; où l'immensité des dilapidations ne permet ni recours ni examen ; où un brigandage effronté s'unit à la filouterie, pour pomper en tous sens les revenus et les capitaux ; où le gouvernement fait *mitrailler* quiconque parle de responsablité ; où des conspirations tantôt renaissantes, tantôt fabuleuses, une guerre extérieure provoquée et entretenue *avec intention*, la mobilité annuelle des loix, des places, de la situation privée de chacun, et de la position du gouvernement servent à colorer et nécessitent l'envahissement successif de tous les genres de propriétés ; où toujours menacés, les chefs du peuple sont toujours menaçans ; où la terreur se soutient par la corruption, et les ressources de corruption par la terreur ; où, en un mot, l'état entier se trouve dans une faction chancelante entre la toute-puissance et l'échaffaud, opprimant le peuple après avoir opprimé le prince,

dévorant toutes les classes les unes après les autres, et toujours plus nécessiteuse, forçant enfin journellement tous les ressorts de la puissance, sans pouvoir fixer l'autorité.

Prenez le diamètre de la France, vous aurez la mesure des excès par celle même des ressources. Prenez la mesure des besoins, et vous verrez comment le régime républicain peut consumer pièce à pièce un empire florissant. Comptez les agens et les créatures de ce monstrueux gouvernement, et essayez de rassasier leur avarice, de combiner avec aucun système de finances l'entretien de cette nuée de parvenus qui se culbutent chaque année; essayez d'établir aucun ordre, aucune intégrité dans une administration aussi mobile que l'existence des administrateurs; aussi immodérées que leurs passions, prodiguant l'argent comme les hommes, et les hommes comme la poussière, et malgré l'énormité de ses profusions, enfermée depuis quatre ans dans ce cercle invariable, qu'elle ne surmonte pas un danger, sans en créer deux nouveaux en même-temps.

Tous les inconvéniens du despotisme et de l'anarchie sont ici réunis. Celui qui

rend impossible tout respect de la propriété, c'est l'asservissement prolongé des propriétaires à des plébéiens sans patrimoine, dont le champ est un brevet de législateur, le trésor la bourse du public, et qui, élevés à l'autorité par des sans-culotes, la maintiennent depuis 1792, par des spoliateurs et des assassins.

Ne voyez-vous pas d'ailleurs que l'impunité dans ce gouvernement et la terreur dans le peuple sont les colonnes d'un brigandage permanent? A-t-on jamais vu une faction punir ses associés? L'esprit de parti trouva-t-il jamais d'autres coupables que les rebelles à sa doctrine ou à ses intérêts? Aucun de ces proconsuls qui, tour-à-tour ensanglantent ou spolient les départemens, a-t-il été condamné à une restitution? -- Que dis-je, à une amende? L'ancienne convention ressuscitée dans la faction des deux tiers qui domine en ce moment, fit retentir la tribune de révélations épouvantables sur les vols des terroristes: où est celui de ces misérables auquel on ait fait regorger un assignat de cent sols?

Chacun d'eux n'eut-il pas son excuse dans des récriminations? Accusant, eux-mêmes leurs accusateurs, rejettant avec

justice sur le corps entier la complicité de leurs brigandages : ils ont défié, non sans succès, *l'innocence* de leurs collègues et la *probité* républicaine ; leur plaidoyer a été court ; *bandez-nous les yeux*, ont-ils dit, *et qui de vous que nous approchions, nous sommes sûrs de mettre la main sur un fripon.* Les exceptions à cette vérité ne sont peut-être pas au nombre de trois parmi les conventionnels qui ont eu une part active à la direction des affaires en chef et aux opérations révolutionnaires (*).

Cette assemblée a puni quelques meurtriers : a-t-elle puni un voleur, c'est que le meurtrier avait menacé la vie de ceux qui l'envoyaient au supplice, et que le voleur ne menaçait ou n'avait menacé que la fortune des honnêtes gens.

Il y a plus : l'assassinat n'a presque jamais été qu'un instrument de vol. Le mot fameux de Barrère demeurera autant que le souvenir de la révolution ; mais la troupe des amateurs étrangers, celle des imbécil-

(*) On ne parle ici que de la majorité conventionnelle ; cette horrible assemblée a renfermé un petit nombre d'hommes étrangers à tous les crimes, et que l'estime à laquelle ils peuvent prétendre, défend de nommer à leurs oppresseurs actuels.

les qui, froissés au-dedans par le régime du terrorisme, ont, depuis la chûte de Robespierre, l'esprit de mordre à la journée la pierre qui les meurtrissait, sans appercevoir la cause de l'impulsion ; la multitude des phrasiers et des dissertateurs ne trouvent qu'une circonstance passagère, là où il existe un système permanent et nécessaire.

Avant que la guillotine *battît monnaie*, les droits de la propriété avaient disparu. Pendant l'anarchie de 1789, à cette époque où les uns voulaient des places, d'autres de l'argent, ceux-là une liberté mal-entendue ; ces révolutionnaires timorés ouvraient, sans le croire, sans le vouloir, la route aux sans-culottes, pour envahir les places, l'argent, la souveraineté. Lorsque des nobles sans fiefs, des curés congruistes et des avocats de village appellés aux états-généraux, se furent érigés en juges des propriétés ; lorsqu'ils livrèrent la prescription, les loix civiles, la possession immémoriale, les les droits positifs à la métaphysique de leurs orateurs et à la risée de leurs galeries, ils décrétèrent le titre du code de Barrère. Messieurs *Barnave* et *Duport* en firent en 1791 l'avœu solemnel et

tardif; ils avertirent leurs collègues, moins prévoyans qu'eux, du précipice où allait tomber la propriété, sous une constitution où elle restait sans garantie politique et sans représentation exclusive (*).

Aussi, les jacobins de la législature aperçurent-ils sur-le-champ leurs avantages : leur plan fut simple, et leur exécution rapide; ces conjurés républicains, et les orléanistes, favorisés par les passions de quelques constitutionnels insensés, avaient depuis trois ans, monté les lanternes, ces meurtres populaires, les incendies, les comités des recherches et l'arsenal d'outrages par lesquels on avait exilé du royaume une partie des grands propriétaires : il s'agissait de généraliser cette entreprise, et de s'emparer des biens des fugitifs. Se précipitant dans le piége, soit par une suite de faux calculs, soit par l'horreur de leur situation, ces derniers mesurèrent moins

(*) Discours de M. Duport, le 17 mai 1791 : « hors du » point où nous sommes » disait M. Barnave le 15 juillet de la même année, « dans la ligne de la liberté, le pre» mier attentat sera l'anéantissement de l'autorité royale ; » dans la ligne de l'égalité, le premier attentat sera contre » la propriété ».

leur

leurs dangers que la vanité de leurs espérances. Alors la confiscation leva sa tête hardie.

Brissotins, girondistes, terroristes, s'unirent par instinct dans ce complot de cartouches. « Faisons craindre aux émigrés, dirent-» ils, leur retour encore plus que leur ab-» sence (*); préludons par des loix fiscales, » en attendant les égorgemens. Déportons les » prêtres, pour acquitter leur traitement et » spolier leur patrimoine. Banqueroute aux » engagemens de la première assemblée; » distribuons au peuple ce qui avait échappé » des droits utiles de la noblesse. Semons la » terreur d'une révolution nouvelle sur les pas

(*) Tel fut le sens littéral et le but des discours homicides que tenaient à la tribune de la législature, les brissotins et jacobins, les députés de leurs clubs et ces pétitionnaires qui, répétant la leçon de leurs chefs et complimentés par l'assemblée, venaient chaque jour demander qu'*on purgeât la terre des amis du roi, des nobles et des prêtres*; et cela, au moment où l'on décrétait le sequestre. Antérieurement, sous l'assemblée constituante, *Rewbell*, aujourd'hui l'un des cinq directeurs de la France, s'était écrié : « Non, » messieurs, vous mettriez envain les possessions des cou-» pables émigrés sous la garde des soldats de la patrie; » vous ne seriez point obéi, et *vous n'auriez pas droit de* » *l'être* ».

» de quiconque voudra regagner ce sol qui » doit nous appartenir. Faisons déclarer la » guerre, pour que quiconque restera hors » du royaume, soit traité en ennemi public, » sa propriété confisquée, et sa tête mise à » prix. Point de distinction, enveloppons tous » les âges, tous les états; confisquons le pa- » trimoine des mères, parce qu'*elles portent* » *les armes contre la patrie.* Prenons ce bien » d'un magistrat septuagénaire, parce que » des Français de sa classe marchent sous les » drapeaux de l'empereur.

» Faisons déclarer la guerre, pour envahir » la couronne, et avec elle son mobilier, ses » domaines, toutes les propriétés de la fa- » mille de Bourbon. Proscrivons du même » coup tous les Français qui ont préféré le » gouvernement monarchique à la républi- » que; perdons Lafayette comme le maré- » chal de Broglie; fauchons les constitution- » nels ainsi que les aristocrates.

» Au premier coup de canon tiré sur notre » territoire, organisons des massacreurs ci- » viques. Que ce qui a échappé au 10 août, » meure à la porte des prisons. Que tout fuie.

» ou périsse ; spolions les morts et les » fuyards » (*).

Ainsi se forma ce qu'on a baptisé du sobriquet de *domaine national:* chaque épisode révolutionnaire l'aggrandit. Enfin, lorsque tant de dépouilles se trouvèrent disproportionnées à la famine de la convention, elle remplit ses cachots et ouvrit ses cimetières. Tous les propriétaires fugitifs étaient confisqués; les propriétaires demeurés en France, furent déclarés *suspects*, emprisonnés, tués et sequestrés (**).

(*) On conservera jusqu'à la dernière postérité la réponse touchante et sublime de M. d'*Angran d'Alleray*. Ce vieillard octogénaire qui, dans la place de lieutenant civil, s'était montré le véritable *ami du peuple*, le protecteur du pauvre, et avait honoré cette magistrature par l'exemple de toutes les vertus publiques et privées, ce vieillard est traduit devant le tribunal révolutionnaire, et accusé d'avoir envoyé des secours à ses filles émigrées. *Ne connaissiez-vous pas*, lui dit l'interrogateur, *la loi qui défend tout envoi d'argent aux émigrés ?* --- *Oui*, répond le magistrat avec calme et dignité; *mais j'en connoissais une plus ancienne et plus sacrée, celle de la nature, qui prescrit à un père de nourrir ses enfans.* Eh, bien! le mobilier de ce père égorgé pour avoir nourri ses filles, est peut-être aujourd'hui dans les mains d'un agioteur de Basles ou de Gênes, et ses immeubles dans celles d'un laquais législateur. Voilà le résumé de la révolution française.

(**) L'auteur de ce décret qui déclara *suspects*, c'est-à-dire, qui livra aux *tribunaux* de Robespierre quelques mil-

Vous savez combien de chicannes atroces, d'ergoteries et de rapports, de contradictions renaissantes, a traversé ce décret restitutif des biens des condamnés, avant d'arriver à sa conclusion mutilée. Jamais le républicanisme français, et celui du dix-huitième siècle, ne développèrent mieux leur caractère que dans cette discussion de neuf mois entiers, où le courage de quelques homme ouvrait de force les serres sanglantes de la majorité. Dans ces séances mémorables, plus flétrissantes que la barbarie du terrorisme, on vit à nud l'esprit du temps, le crime sophistique, les premières notions du juste et de l'injuste controversées avec le génie de Brigandeau, et avec les périodes cicéroniennes : là s'est renouvellé l'exemple littéral d'une de ces délibérations que les romanciers prêtent à la *convention* républicaine du capitaine Roland et de Jonathan Wild. A chaque article décrété, les associés des Tui-

---

lions de citoyens, fut un avocat de Douai, nommé Merlin, l'un des conseils du feu duc d'Orléans. Le directoire n'a point trouvé dans la France entière d'homme plus digne que ce Merlin de remplacer le chancelier Daguesseau, et il lui a donné le ministère de la justice. Quelle justice, bon dieu ! Et quel ministre !

leries semblaient dire comme l'avare, *je donne un et retiens deux.*

L'exécution de ce décret a correspondu à la contrainte de son émanation. Ceux qu'on nomme *fédéralistes*, protégés par leur parti ressuscité, ont forcé le fisc à lâcher sa proje : par des bassesses, des humiliations, des sacrifices, des compensations, quelques autres sont rentrés dans le patrimoine de leurs parens assassinés, c'est-à-dire, au milieu de possessions livrées au pillage des *brise-scellés*. Des objections insolubles ont fermé à un très-grand nombre la porte de leur maison domestique ; tantôt, quelqu'alliance avec un émigré, tantôt le royalisme prononcé d'un père guillotiné, tantôt l'usurpation d'un vertueux républicain, enrichi du patrimoine d'une famille au moment où son chef versait son sang à la place de la révolution ; mille prétextes enfin, qui abondent avec une pareille législation et de pareils législateurs, condamnent encore aujourd'hui à l'indigence, des veuves, des enfans, des neveux, dont l'héritage sert à payer des maquignons prussiens, et de gage aux fournisseurs de la Suisse, de l'Italie et de l'Allemagne.

Cette révolution est tellement une guerre universelle à la propriété, qu'elle la poursuit sur ses propres ouvriers, sur les acquéreurs de possessions confisquées, sur les approvisionneurs des armées.

Que signifie ce torrent de loix contre ces nuées de misérables, qui n'ayant plus que trois ressources de subsistance, mendier, voler ou agioter, alternativement dupes et fripons, ont transformé la France en un encan, et jouent dix fois par jour leur ruine contre la ruine de leurs pareils? Qu'est un législateur qui, d'une main infeste la circulation de ses assignats imposteurs, et de l'autre couvre les murailles de loix pénales contre l'industrie désespérée que nécessitent le ravage et le discrédit de cette fiction monétaire? Pensez-vous que l'autorité méconnaisse son ouvrage dans le déréglement de ce trafic? Pensez-vous que son inconséquente tyrannie ait pour objet de réprimer ce qui est au-dessus de toute répression, et de relever son papier, en arrêtant cette navette de vif argent, dont le mouvement transmet à chaque instant, de porte-feuille en porte-feuille, ce blason de banqueroute?

Non, c'est aux agioteurs plutôt qu'à l'agiotage, c'est aux gains des banquiers de ce Pharaon et non à leur métier, que s'attaque le gouvernement. Par ses déclamations et ses décrets, il rendait odieux, ces manipulateurs; en les rendant odieux il justifiait d'avance les extorsions préméditées. Aussitôt l'emprunt forcé a-t-il été ouvert, que la classe entière des marchands, gens d'affaires, agens ou fréquenteurs de la bourse, ont été taxés à six cent mille livres, quoique la moitié de ces contribuables ne possédât pas cette somme pour tout capital.

Enfin, Monsieur, écoutez les prôneurs externes de la république française. Ces confidens des décrets révolutionnaires sont unanimes à vous présenter comme inépuisables les ressources de cette confédération antisociale, et c'est avec un sourire approbateur, avec une assurance sans remords, qu'ils montrent la fécondité de ces moyens dans la fécondité de leurs amis des Tuileries, à transvaser les propriétés, à créer, à spolier sans relâche de nouveaux propriétaires, et à imiter ce plaisant volant un chapeau qu'il avait vendu, et s'écriant: *je prends mon bien par-tout où je le trouve.*

L'assassinat en France a été grossier, mais la rapine a pris quelques tournures. On a senti que les hommes d'aujourd'hui calculaient mieux la sûreté de leur argent que celle de leur vie, parce qu'ils s'avouent peut-être que leur vie ne vaut pas même leur argent. Le sang versé était une eau lustrale purifiée par le *patriotisme;* mais fouiller dans les poches exigeait plus de discrétion : on massacrait sans formes ; on a volé par *décrets*. C'est sur-tout depuis le règne de la *modération*, c'est-à-dire, depuis le 9 thermidor, que les expéditions fiscales ont marché de biais. La France s'y est tellement habituée que, nonobstant leur multiplicité et leur pesanteur, on est transporté de joie d'en être quitte pour sa bourse et sa liberté personnelle.

Ce peuple inattentif est devenu servile au point, qu'à peine trois ou quatre de ses représentans ont-ils disputé au directoire le droit de prononcer définitivement sur la radiation des listes d'émigrés. Cette attribution qui délègue au pouvoir exécutif le droit de vie et de mort et celui de

confiscation

confiscation, contre tout citoyen accusé d'émigration, n'a réveillé que quelques journalistes. Ses contradicteurs dans les conseils législatifs ont perdu leur temps et leur éloquence à démontrer l'*incompétence* de ce privilège ; aucun n'a osé en aborder les monstrueuses conséquences ; ensorte que, sans réclamations, le directoire, dont l'intérêt et le génie sont d'envahir tout ce qui peut suppléer à sa pénurie, démeure juge souverain, maître de la preuve d'un *délit* qui emporte l'échaffaud et qui adjuge au directoire le patrimoine de l'accusé. (*)

Voilà, Monsieur, la démocratie dans toute sa beauté. Tels sont les pivôts sur lesquels tourne la république de France ; mais tel est aussi le caractère du Français, qu'indifférent à tout danger qui ne lui est pas immédiatement personnel, le bourgeois

(*) Pour qu'il ne manquât rien à l'équité de ce décret, on a chargé de la vérification et du rapport sur les radiations demandées, ce même Merlin, ministre de la justice, qui en 1794 fit emprisonner huit cent mille citoyens comme *suspects*. Et c'est le lendemain de l'adoption d'une constitution *libre* que ses agens escamotent, avec l'attache du pouvoir législatif, des jouissances qui feraient étrangler un Pacha.

innocent, le fermier, le raisonneur du coin, tous ces *citadins* qui s'appellent et se croient *citoyens*, satisfaits de n'avoir aucune radiation à solliciter, ne se doutent pas une minute que l'autorité, assez puissante pour envahir une semblable prérogative, l est assez par conséquent pour les dévorer eux-mêmes au premier besoin : *hodiè mihi, cras tibi*, n'est jamais entré dans une tête parisienne. Aussi, la révolution qui, depuis 1789, promène successivement sa faulx sur tous les états n'a encore donné qu'au plus petit nombre d'individus, cette prévoyance d'instinct dont la nature doua les animaux.

Tous les jours cependant, les Français fixent leurs regards sur ce ramas de vampires que la république a engendrés, et qui la gouvernent. Ils passent à côté de la courtisanne parée des diamans que le député qui souille sa couche, a volés dans un séquestre ou dans une expédition départementale. Il leur saute aux yeux que cette régénération, ces institutions, cette *sainte* et *sublime* révolution, n'ont été qu'une alchymie pour dispenser d'éducation, d'honneur, de lumières, d'expérience, et de capacité, ceux qu'elles éléveraient aux pla-

ces ; pour choisir dans la boue ce qu'on choisissait autrefois dans les hôtels, et trop souvent dans les boudoirs ; pour faire d'un portier un municipal, d'un aide-de-cuisine un général, et d'un égrefin un représentant du peuple.

Le luxe le plus insolent, les acquisitions les plus scandaleuses, ce passage subit de la misère à l'éclat de la fortune, sont affichés au coin des rues. Il est en France peu de gens en place que, dans une société policée, des records ne pussent légalement saisir les mains dans les poches. Cet atmosphère de fripons et de friponneaux dont l'état républicain soutient l'existence, sert de rempart à l'autorité ; la France est enfermée dans ce retranchement de commissionnaires, de spéculateurs et de brigans, qui veillent sur la république, comme les gardes du roi d'Espagne sur les mines du Mexique.

Il est simple que ces honnêtes gens-là couvrent de *vivat* la république *une* et *indivisible*, où leurs affaires vont si bien ; mais qu'un peuple imbécille leur serve d'écho, c'est-là un des prodiges de la terreur.

C'en est un encore que l'inatteution avec laquelle on a observé le commerce

de vie et de mort qui signala les solemnités du terrorisme. Dans tout ce qu'on a écrit, révélé et proclamé sur cette époque où la patience des opprimés, plus craintive que lassée, offrit un phénomène bien autrement remarquable que la féroce audace des tyrans, à peine trouve-t-on un mot sur ces innombrables marchés par lesquels les citoyens *suspects* se rachetaient de la captivité, et les citoyens prisonniers se rachetaient de la guillotine. Chaque tête, chaque liberté avait son tarif. L'accusateur *Fouquier*, le comité de sûreté générale, celui de salut public, ceux des sections, les conventionnels en crédit pesaient leurs concitoyens au poids des rançons qu'on pouvait leur extorquer. On traitait d'un cachot et du supplice, comme on traite d'un achat de bétail dans une foire.

Ce trafic de la vie humaine s'établit depuis le 10 août. Nombre de victimes ont péri pour n'avoir pu rassasier l'avarice des républicains; d'autres ont hâté leur mort par la prodigalité de leur offrande, qui à-la-fois décélait leur opulence et pouvait déceler le forfait du donataire; celui-ci, pour sa sûreté, faisait assas-

siner le donateur imprudent (*). C'est par des monceaux d'or que beaucoup de prisonniers suspendaient leur inscription sur les listes mortuaires; on en a vu, il en existe encore, qui ont dû leur salut à la sage précaution, de solder par aliquotes graduelles, les chefs de ces bourreaux, de les payer comme des nourrices, par mois, sur une échelle proportionnelle à l'activité de la guillotine.

Cet effroyable jeu du crime tout puissant, contre la faiblesse et le malheur, s'est prolongé près de trois ans : il se répétait dans toutes les villes, les bourgs, les départemens livrés à des commissaires conventionnels et aux comités révolutionnaires. Ni avant ni depuis le 9 thermidor, jamais une voix ne s'éleva dans la convention, pour le reprocher à ses auteurs : le pouvoir de cette assemblée en fut l'origine, son silence la justifie, et ce silence dure encore.

N'accusez pas, Monsieur, le caractère personnel de tant de monstres impunis; c'est la révolution et la république qui les ont fait tels. Avant d'être pervertis par ces deux fléaux,

(*) Je ne citerai parmi une infinité d'exemples, que le malheureux duc du Châtelet : jamais personne n'achetera son supplice plus chèrement.

Barrère avait les mœurs les plus sociales. Couthon était doux ; Garat devenu l'apologiste du 2 septembre, était sensible et droit ; mais une fois que l'esprit de parti s'est exalté jusqu'au fanatisme politique, il fait d'un agneau une bête féroce ; on commence par être insensé, on finit par devenir atroce ; ces métamorphoses se multiplient sur-tout dans les tempêtes populaires qui embrâsant en même-temps les opinions et les passions, portent cet incendie dans toutes les classes de la société ; font entrechoquer les droits et les devoirs, et finissent par les briser tous, en parant toutes les actions les plus criminelles des livrées du patriotisme.

Avec une seule idée fausse, on peut devenir barbare, disait fort bien Diderot. Comptez le nombre de ces idées fausses, de ces préjugés populaires, de ces vérités pires que le mensonge par leur exagération, qui ont envahi la France depuis 1789. Songez ensuite à ce que doit devenir un pays où ces flots d'erreurs enthousiastes se répandent sur un gouvernement républicain, et où les égaremens de l'esprit conduisant une nation entière à l'égarement des passions frénétiques,

replacent chaque citoyen dans l'indépendance naturelle. Puis étonnez-vous des forfaits d'une révolution semblable ! Le 30 mai 1791, Robespierre haranguant l'assemblée constituante, représenta la peine de mort comme essentiellement injuste, et en demanda l'abolition. Deux ans après, ce *législateur* qui avait défendu la vie des empoisonneurs et des parricides, faisait égorger cent mille innocens par des tribunaux républicains.

Sous la première assemblée constituante, la corruption démocratique en resta eux essais. On vendait des liquidations, des remboursemens, des siéges de districts et de tribunaux ; on vendait même des décrets. On faisait payer à la liste civile les dangers dont on préservait le roi, après les avoir créés ; mais cette honte restait plus ou moins secrète et individuelle ; la censure des honnêtes gens contenait les fripons ; la majorité, même dans le côté gauche, opposait sa jalousie ou son intégrité aux projets de l'avarice. On ne confondait point l'infortuné duc de la Rochefoucault avec M. de M. ; ni Barnave avec la Poule.

Sous la législature, le brigandage fut suspendu par la contention qui se déve-

loppait entre la monarchie et la république. Les jacobins et les orléanistes soldaient des crimes à commettre ; ils n'étaient pas assez puissans pour jouir des crimes déja commis. Des scélérats se vendaient à des conjurés; des conjurés se vendaient au roi pour le trahir. La cour payait Lacroix, Danton, Péthion, pour les empêcher de faire du mal, c'est-à-dire, pour leur faciliter le moyen de lui en faire.

Mais, aussi-tôt le trône renversé, le vol en usurpa la place. Il s'établit à bureau ouvert; des tributs de sang forcèrent des tributs d'argent ; s'il échappait à la rapacité du gouvernement, le citoyen ne pouvait échapper aux rapines de ses complices. On a remarqué la férocité de la République française, mais nullement que cette férocité fût *mercenaire et de calcul ;* beaucoup moins encore a-t-on osé observer que c'était une condition de rigueur dans l'établissement d'une grande république démagogique à la fin du dix-huitième siècle.

Qu'est-elle en effet, qu'un théâtre de factions nécessiteuses, dont les chefs et les créatures manquent de tout, sont contraints de tout usurper, crédit, popularité, fortune, emplois, autorité illégale,

gale, moyens de la retenir, jusqu'à la soumission des opprimés tremblans, jusqu'aux talens qu'ils intimident lorsqu'ils ne peuvent les exterminer? Leur législation est renfermée dans ces deux lignes que j'imprimais en 1793, c'est-à-dire, que je livrais à la risée des esprits faux et routiniers : « Payons nos armées avec » les propriétés de nos concitoyens, et pil- » lons nos concitoyens avec nos soldats ».

Voilà, Monsieur, toute l'histoire des finances de France : ceux qui en Angleterre, font de beaux livres ministériels pour prouver l'épuisement national, avancent une chose qui n'a point de sens; c'est l'épuisement national qu'il faut démontrer; car, tant qu'il restera un écu dans une bourse et une botte dans un grenier, cet écu et cette botte seront le domaine du gouvernement. Il n'y a point de finances en France; il n'y en aura jamais sous la République, qui n'étant autre chose que la révolution en permanence, exclut tous les moyens d'ordre, de crédit, de confiance, de justice, de stabilité et de sagesse, sans lesquels il n'y a de finances nulle part.

Le Couteulx de Canteleu, Johannot et tous ces discoureurs qui se divertissent à

proposer des remèdes, et à promettre des ressources, sont des architectes qui veulent rebâtir une maison brûlée sur le cratère de l'Etna.

Ces réflexions expérimentales ne sont point des hypothèses, c'est dans le livre des exemples et de la nature humaine, qu'est déclarée l'incompatiblité d'aucun respect de la propriété, et de la probité avec une démocratie représentative, fondée à coups de sabre et *de tribune*, et où il n'existe aucun milieu entre la tyrannie de représentans absolus, et celle du peuple même.

A ce fait éternel, vous n'objecterez pas, Monsieur, que *ceci est un passage*, une tempête qui mène au port, un temps de révolution et non de constitution. Vous avez trop de jugement pour répéter ces billevesées, que les bateleurs politiques débitent sur leurs tréteaux, les badauds dans leurs cafés, et les périodistes dans leurs feuilles.

Si c'est une plaisanterie qu'ils entendent faire, elle ne saurait être plus amère; si c'est un raisonnement, il serait sage de l'ajourner à l'autre siècle.

Je ne leur opposerai pas que six ans de crimes et de calamités sont une expérience

un peu longue sur leurs semblables; parce que les philosophes révolutionnaires ne tourmentent la génération courante, qu'en faveur des générations à venir : avec la prévision de la divinité, ils en ont la toute-puissance ; s'ils désolent nos contemporains, ils jouent à jeu sûr pour nos petits enfans. Quelques empires de plus ou de moins, quelques nations exterminées, ne sont aux yeux du *sage* qu'une journée dans l'immensité du temps. Pourvu qu'on fasse son bonheur propre sur-le-champ, et celui d'autrui dans l'avenir, les devoirs sont remplis. Si on demande qui a délégué ainsi à quelques hommes le droit d'immoler leur âge à la postérité, ils vous répondront que c'est *la raison*, c'est-à-dire, la raison de l'abbé Siéyès. S'il vous échappe un soupir, ils vous consoleront par le mot du bourreau qui étranglait dom Carlos: *doucement, monseigneur, tout ceci est pour votre bien ;* et le législateur Chénier vous accusera de conspirer contre la *morale républicaine.*

Ce qui demeure réel, au milieu de cette tendresse pour la *postérité*, ce sont les souffrances et les abominations du moment. Ceci ressemble à la recherche du continent austral ; en attendant qu'on découvre cette

terre *inhabitable*, on trouve le scorbut ; la famine, les naufrages et la mort.

De mois en mois, depuis 1789, on nous répète cette figure *du temps de passage*. Quatre constitutions différentes se sont succédées ; chacune d'elles devait finir le désordre politique, et n'a servi qu'à le reproduire : loin de clorre la révolution, elles en ont nécessité de périodiques, pour passer de code en code, et d'une faction à l'autre. La *révolution impérissable* de 1795 n'a pas subsisté un seul jour : le canon des Tuileries tira sur elle à sa naissance, encore plus que sur les sections de Paris : l'usurpation des *deux tiers*, et le despotisme directorial, l'ont confinée, avec les précédentes dans les archives de Camus. Ainsi ce bouleversement de six ans est toujours à pure perte, puisqu'il n'a pu fixer encore une seule loi.

N'est-ce pas d'ailleurs faire le procès aux révolutions, que d'en ajourner le bénéfice au moment où leurs principes et leurs acteurs auront perdu leur influence ? Valait-il la peine de les commencer, pour arriver à un semblable résultat ? Conçoit-on un calcul plus stupide, et plus infernal en même temps que celui de parvenir à l'abondance

par l'appauvrissement universel, à la liberté par la plus infâme et la plus sanglante servitude, à la vertu par la scélératesse, à la morale par l'athéisme, et au bonheur national par l'infortune des citoyens?

Ecoutez les gémissemens, les réclamations, les vœux qui s'élèvent de toutes parts, pour invoquer le terme de la révolution. Que signifie ce cri unanime et accusateur? Ce qu'il signifie, le voici :

« Rendez-nous ce que vous nous avez ôté, » le sommeil et la sécurité, la sûreté de nos » vies et de nos biens, le numéraire et le bon » marché, la fidélité de nos femmes et de » nos serviteurs, la subordination de nos ou- » vriers, et l'obéissance de nos enfans, la » tranquille jouissance de nos travaux, et la » concorde entre nous, l'empire des loix » moins inconstantes que vos passions, et la » protection d'une justice indépendante de » vos fureurs. »

Si c'est à restituer au peuple ces bienfaits qu'aspirent les docteurs du jour, à quoi servait de l'en priver? Une révolution à feu et à sang était-elle nécessaire dans ce but? — Et si elle fut indispensable, pour

maintenir ses résultats actuels, pourquoi des clameurs contre ces résultats? Est-ce à la cause ou aux effets que vous voulez vous en prendre? Choisissez. Si c'est à la cause, vous condamnez la révolution, si c'est aux effets, vous condamnez la république. Et vous condamnez l'une et l'autre, par la raison physique que l'arsenic empoisonne, c'est-à-dire, que l'effet correspond toujours à sa cause, et la cause à ses effets.

Vous m'alléguerez peut-être que révolution et république ne sont point identiques, et qu'une fois le gouvernement formé, les propriétaires et gens de bien prenant les rênes de l'administration, un régime subversif de tout ordre, de toute propriété, de toute liberté, prendra le caractère d'une organisation populaire, et néanmoins stable.

A ce préjugé, Monsieur, je ne répondrai qu'un mot; savoir, que la république jusqu'ici n'ayant été fondée et maintenue que par la force révolutionnaire, il est d'une mauvaise logique d'en conclure que ce mobile ne lui est pas nécessaire. J'ajouterai que le jour où les propriétaires et les honnêtes-gens influeront dans le gouver-